

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Affiché le

ID : 029-252901871-20230614-2023_06_14_044-DE

Rapport annuel sur le traitement & la valorisation des déchets

2022



1. INTRODUCTION	5
2. LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DE VALCOR	6
3. LA POPULATION 2022	6
4. LES COMPETENCES	7
5. ORGANISATION DE VALCOR	8
5.1 L'organisation administrative	8
5.2 Les élus du syndicat	9
5.3 L'emploi	9
5.4 Gestion des ressources humaines	10
6. EQUIPEMENTS EXPLOITES PAR VALCOR ET PRESTATAIRES DE SERVICES	10
7. ACTIVITE « TRAITEMENT ET VALORISATION »	11
7.2 Evolution des tonnages des EPCI adhérents.	11
7.3 Tonnages traités en 2022	12
7.4 Evolution du tonnage de déchets ménagers et assimilés à traiter	14
8. CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES	15
9. LES CENTRES DE TRANSFERT	15
10. LA VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS	16
10.1 La production d'énergie	16
10.2 Evolution de la production d'énergie et disponibilité du groupe alternateur	16
10.3 Performance énergétique de l'UVED de Concarneau	17
11. LES SOUS-PRODUITS DE LA VALORISATION ENERGETIQUE	18
11.1 La production de métaux en 2022	18
11.2 Production et valorisation et/ou élimination des mâchefers	18
11.3 Gestion des REFIOM et des cendres sous chaudières	19
12. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UVED ET DES CENTRES DE TRANSFERT	20
12.1 Suivi environnemental de l'UVED de Concarneau	20
12.2 Auto surveillance du centre de transfert de Confort-Meilars	20
12.3 Auto surveillance du centre de transfert de Quimperlé	20
13. L'UNITE DE TRAITEMENT MECANOBIOLOGIQUE DE LEZINADOU - PLOMEUR (29)	21
13.1 LE CONTRAT D'EXPLOITATION	22
13.2 TONNAGES RECEPTIONNES EN 2022	22
13.3 EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS MENAGERS ET DE DECHETS VEGETAUX	22
13.4 LES PRODUCTIONS DE COMPOST SUR LE SITE DE LEZINADOU	23
13.5 LES SOUS PRODUITS DU COMPOST URBAIN	24
13.6 TRAÇABILITE DES COMPOSTS PRODUITS	25
13.7 COMMERCIALISATION DES COMPOSTS	25
13.8 TAUX DE VALORISATION DES DECHETS	25
13.9 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU SITE	26
13.10 TRAVAUX A REALISER	26
13.11 PERSPECTIVES REGLEMENTAIRES	26

14. LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE TREMEOC	27
14.1 Post-exploitation	27
14.2 Perspectives	28
15. ACTIVITE « DECHETERIES »	29
15.1 Fonctionnement des déchèteries	29
15.2 Heures d'ouverture des déchèteries	29
15.3 Fréquentation des déchèteries	30
15.4 Collecte des déchets amiantés	30
15.5 Dépôts par les professionnels en déchèteries	30
15.6 Evolution des tonnages des principaux déchets	32
15.7 L'optimisation des transports	33
16. FLUX DES DECHETS DE DECHETERIES EN 2022	34
17. BILAN DE LA VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES EN 2022	36
18. EVOLUTION DU TONNAGE DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES DE CCA et QC	37
19. EVOLUTION DU TONNAGE DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES PAR HABITANT	38
20. MISE EN PLACE DU PROGRAMME TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES (TER)	39
21. TONNAGES COLLECTES SUR LES DECHETERIES DE CCDZ, CCHPB, CCCS	40
22. BILAN DE LA VALORISATION DES DECHETS TRAITES PAR VALCOR EN 2022	41
22.1 Evolution de la quantité totale de déchets par habitant DGF (hors CCPBS)	41
22.2 Bilan du traitement et de la valorisation des déchets	41
23. LES INDICATEURS FINANCIERS	43
23.1 Généralités	43
23.2 Endettement de VALCOR au 31 décembre 2022 (1 ^{er} Janvier 2023)	44
23.2.1 <i>Budget Incinération</i>	44
23.2.2 <i>Budget Déchèteries</i>	45
24. L'ENDETTEMENT PAR HABITANT	46
25. CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES EN 2022	46
25.1 Contributions pour l'activité « incinération »	46
25.2 Contributions pour l'activité « déchèteries »	46
25.3 Evolution des contributions par habitant DGF aux « ordures ménagères » et aux « déchèteries »	46
26. AUTRES RECETTES AUX BUDGETS	47
26.1 Recettes provenant de l'activité incinération	47
26.1.1 <i>Vente des métaux extraits des mâchefers</i>	48
26.1.2 <i>Prestations d'incinération de déchets pour compte de tiers</i>	49
26.1.3 <i>Autres recettes provenant de l'activité « déchèteries »</i>	49
27. BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE INCINERATION	50
27.1 Contributions financières des collectivités adhérentes	50
27.2 Résultats du compte administratif 2022 « Incinération »	50
28. BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE DECHETERIES	51
28.1 Le budget annexe « activité déchèteries » CCA & QC	51
28.2 Contributions financières des collectivités adhérentes	51

28.3	Résultats du compte administratif 2022 « Déchèteries »	51
29.	BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE « PRESTATIONS A LA CARTE »	53
29.1	Résultats du compte administratif 2022 « Prestations à la carte »	53
30.	MODALITES DE REALISATION DU SERVICE	54
30.1	Prestataires intervenant pour l'activité « transport et traitement des ordures ménagères »	54
30.2	Prestataires intervenant pour l'activité « déchèteries »	55
30.3	Prestataires intervenant pour l'activité « prestations à la carte »	55
31.	GESTION DES CONTRATS CITEO	55
32.	ADHESION A LA SCIC BOIS ENERGIE	56
33.	PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022	56
33.1	Principaux travaux pour l'activité « transport et traitement des ordures ménagères »	56
33.2	Activité « déchèteries » 2022	57
33.3	Etudes et dossiers ICPE » 2022	57
34.	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2023-2024	58

1. INTRODUCTION

En application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public, quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets.

❖ Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets :

- a) Territoire desservi (dans le seul cas d'un établissement public de coopération intercommunale).
- b) Collecte des déchets pris en charge par le service.
- c) Prévention des déchets ménagers et assimilés : indicateur d'évolution des quantités de déchets ménagers traités.

❖ Indicateurs techniques relatifs au traitement :

- a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés.
- b) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

❖ Indicateurs financiers :

- a) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements ;
- b) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement ;
- c) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises ;
- d) Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le cas échéant incitative ;
- e) Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est le maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes ;
- f) Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L.541-10 du code de l'environnement (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers, etc.) ;
- g) Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, etc.) en les précisant par flux de déchets ;
- h) Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années ;
- i) Coût complet par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, au siège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Membres.

En cas de délégation de service public, le rapport défini à l'article 1^{er} mentionne la nature exacte des services délégués, les recettes perçues auprès des usagers et, le cas échéant, les sommes reversées à la collectivité délégante, en contrepartie de la mise à disposition des équipements nécessaires.

Un exemplaire du rapport annuel est adressé aux préfets du ou des départements concernés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

Tel est l'objet du présent rapport annuel.

2. LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DE VALCOR

Le périmètre géographique de VALCOR a évolué avec l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) à compter du 1^{er} juillet 2020. Son périmètre est désormais le suivant (en vert).



VALCOR compte cinq communautés de communes et deux communautés d'agglomération (69 communes).

Notons, sur le plan géographique, un important linéaire côtier qui contribue à renforcer les effets de saisonnalité touristique sur la production et le traitement des déchets ménagers.

3. LA POPULATION 2022

Selon les données statistiques, le territoire de VALCOR compte la population suivante en 2022 :

ANNEE	DZC		CCPBS		CCA		CCCS		CCHPB		CCPF		QC		TOTAL	
	DGF	INSEE	DGF	INSEE												
POPULATION DGF 2022 et POPULATION TOTALE INSEE 2019, En vigueur au 1 ^{er} janvier 2022	20 706	18 755	48 553	38 652	58 220	52 613	20 053	15 631	20 916	18 803	35 493	29 468	62 042	57 458	265 963	231 380

4. LES COMPETENCES

Objet du Syndicat

Le Syndicat est un syndicat mixte fermé relevant de l'article L.5711 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Syndicat est un syndicat d'études, de réalisation et de gestion.

Il est compétent pour le traitement et le transport des déchets ménagers et assimilés, sous réserve des dispositions particulières suivantes :

- Pour la Communauté de Communes du PAYS FOUESNANTAIS, le Syndicat assure le traitement par incinération des déchets ménagers et assimilés, et des études, à l'exclusion de toute autre compétence.
- Pour les Communautés de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN, du CAP SIZUN – POINTE DU RAZ et de DOUARNENEZ Communauté, le Syndicat assure l'ensemble des opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, à l'exception de l'exploitation des déchèteries.
- Pour CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION et QUIMPERLE COMMUNAUTE, le Syndicat assure l'ensemble des opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, y compris l'exploitation des déchèteries et des plates-formes de compostage.
- Pour la Communauté de Communes du PAYS-BIGOUDEN SUD, VALCOR assure depuis le 1^{er} juillet 2020 le traitement des déchets verts, le contrat de tri des collectes sélectives, la post-exploitation du centre d'enfouissement technique de TREMEOC.

A cet effet, VALCOR réalise ou fait réaliser, exploite ou fait exploiter, notamment les ouvrages suivants dont il assure la gestion, la mise aux normes et, le cas échéant, la réhabilitation et/ou la fermeture :

- Une usine de traitement/valorisation énergétique (UVED) à Concarneau (Poteau Vert),
- Une usine de traitement/valorisation organique (UVO) par compostage à Plomeur (Lézinadou),
- Trois centres de transfert des ordures ménagères et/ou tri sélectif (Confort-Meilars, Fouesnant, Quimperlé),
- Des plates-formes de traitement et de conditionnement de déchets et ouvrages de compostage (Trégunc, Lézinadou...),
- Sept déchèteries pour CCA et QC,
- Trois centres d'enfouissement de déchets ultimes en post-exploitation (Trégunc et Scaër fermés et réhabilités en 1999 et 2001 et Tréméoc fermé en 2009).

Le Syndicat a compétence pour réaliser les études nécessitées par les objets ci-dessus.

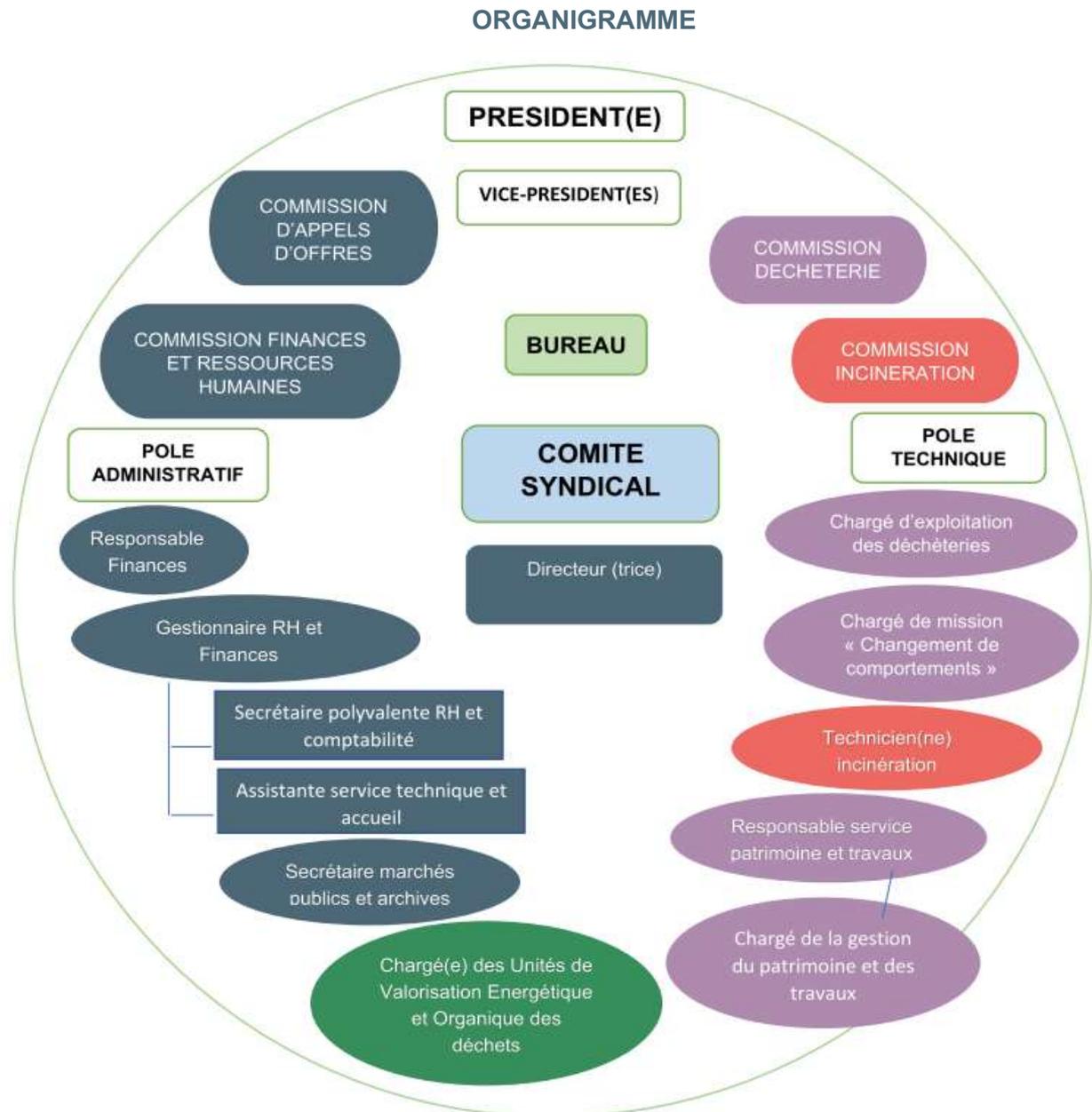
Compétences déléguées à VALCOR	Collectivités adhérentes Pour la compétence exercée	Population desservie 2022
Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés	Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz, Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, Communauté de communes du Pays Fouesnantais, Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, Concarneau Cornouaille Agglomération, Douarnenez Communauté, Quimperlé Communauté.	231 380 habitants INSEE 265 963 habitants DGF
Exploitation de déchèteries	Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté.	110 071 habitants INSEE 120 262 habitants DGF
Broyage / compostage végétaux	Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté, Communauté de communes du Pays de Bigouden Sud.	148 723 habitants INSEE 168 795 habitants DGF

5. ORGANISATION DE VALCOR

5.1 L'organisation administrative

VALCOR étant un syndicat mixte à la carte, il s'organise autour de l'organigramme suivant :

- Un pôle administratif,
- Un pôle technique,



5.2 Les élus du syndicat

- **Un Comité Syndical réunissant 38 Élus (+ autant de suppléants) des EPCI adhérents.**
- **Un Président : Monsieur Guy PAGNARD.**
- **Trois Vice-présidents :**
 - M. Jean-Michel GAIGNE chargé des finances et du personnel,
 - M. Patrick LE DREAU chargé du transfert et de la valorisation énergétique des déchets,
 - Mme Danièle KHA chargée des déchèteries.

5.3 L'emploi

Au 31/12/2022, le Syndicat emploie onze agents dont un contractuel pour accroissement temporaire d'activité, un agent contractuel sur emploi permanent en CDI, trois agents stagiaires et cinq agents titulaires

VALCOR génère indirectement, une soixantaine d'emplois salariés des entreprises prestataires de service (exploitations de l'UVED, de l'UVO, des déchèteries...).

Un chargé de mission « aide aux changements de comportements » a également été recruté en CDD pour 3 ans dans le cadre d'un contrat de partenariat avec l'ADEME.

Le recrutement de contractuel pour accroissement temporaire d'activité a été nécessaire en raison, principalement de la charge de travail qui ne cesse d'augmenter.

Le Syndicat est attentif à la parité homme-femme parmi ses agents et il a recours, chaque fois que cela est possible, à des prestations effectuées par du personnel handicapé ou en insertion.

Filière	Poste	Grade mini	Grade maxi	Cat	Le poste peut-il être pourvu par un contractuel	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Gestionnaire Ressources Humaines et Finances	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur 1 ^{er} grade	C/B	oui	1	0
Administrative	Secrétaire administrative gestionnaire des marchés publics et de l'archivage	Adjoint administratif principale 2 ^{ème} Classe	Rédacteur 1 ^{er} grade	C/B	oui	1	0
Administrative	Responsable finances	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur 2 ^{ème} grade	C/B	oui	1	0
Technique	Chargé d'exploitation des déchèteries	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Technicien 3 ^{ème} grade	B	oui	1	0
Technique	Technicien incinération	Technicien 1 ^{er} grade	Technicien 3 ^{ème} grade	B	oui	1	0
Technique	Contrôleur de travaux	Technicien 1 ^{er} grade	Technicien 3 ^{ème} grade	B	oui	1	0
Technique	Directeur	Ingénieur	Ingénieur principal	A	oui	1	0
Administrative	Assistante administrative polyvalente	Adjointe administrative	Rédacteur 1 ^{er} grade	C/B	oui	1	0
Technique	Chargé de l'exploitation des UVEOR	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Technicien 1 ^{er} grade	C/B	oui	1	0
Administrative	Assistante aux services techniques et accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	oui	0	1

5.4 Gestion des ressources humaines

Tous les agents de VALCOR peuvent, s'ils le souhaitent bénéficier du télétravail. Trois agents dont le domicile est éloigné en bénéficient.

Le plan de formation est convenu chaque année avec les agents à l'issue des entretiens annuels. Il est prévu que chaque agent de VALCOR effectue 3 à 5 jours de formation par an environ.

VALCOR prévoit que deux agents bénéficient régulièrement d'une formation premier secours au travail et incendie en sus des autres formations professionnelles. Cette formation n'a toutefois pas été dispensée depuis 2020 pour des raisons organisationnelles.

Les agents bénéficient également des préparations aux concours dans le cadre des droits à la formation professionnelle et du Compte Personnel de Formation (CPF).

Les Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines ont été adoptées par délibération en 2021.

6. EQUIPEMENTS EXPLOITES PAR VALCOR ET PRESTATAIRES DE SERVICES

Le Syndicat exploite les équipements suivants :

Lieux	Equipements	Capacité en t / an	Régime	CSS*
Fouesnant	Centre de transfert d'ordures ménagères	10 000 t	Autorisation	Non
Confort-Meilars	Centre de transfert d'ordures ménagères	20 379 t	Autorisation	Oui
	Plate-forme de stockage d'ordures ménagères	5 306 t		
Concarneau	Usine d'incinération/valorisation énergétique (UVED)	58 000 t	Autorisation	Oui
		63 400 t		
	Plate-forme de maturation des mâchefers	12 000 t	Enregistrement	Non
Quimperlé	Centre de transfert d'ordures ménagères	17 000 t	Arrêté préfectoral	Non
	Déchèterie		Autorisation	Non
	Plate-forme de broyage-compostage de déchets verts	3 600 t	Autorisation	Non
Trégunc	Déchèterie		Autorisation	Non
	Plate-forme de broyage-compostage de déchets verts	5 100 t		Non
	Une décharge réhabilitée	Fermée en 1999	Arrêté préfectoral	Non
Scaër	Déchèterie		Enregistrement	Non
	Une décharge réhabilitée	Fermée en 1999	Arrêté préfectoral	Non
Elliant	Déchèterie		Déclaration	Non
Locunolé	Déchèterie		Enregistrement	Non
Moëlan-sur-Mer	Déchèterie		Déclaration	Non
Plomeur	Unité de traitement mécano biologique	12 000 t	Autorisation	Non
	Plate-forme de broyage-compostage de déchets verts	10 000 t		
Tréméoc	Centre d'Enfouissement Technique	Fermé en 2009 avec un suivi de post-exploitation	Autorisation	Non

* CSS : Commission de Suivi de Site

7. ACTIVITE « TRAITEMENT ET VALORISATION »

L'année 2022 est une singulière du fait de trois événements particuliers :

- Le premier concerne un incendie dans la fosse d'ordures ménagères survenu le 1^{er} juin et qui a entraîné un arrêt de l'UVED pendant près de deux mois et demi perturbant ainsi considérablement les conditions d'exploitation de l'usine et les activités de traitement en général.
- Le second concerne le déclenchement de la guerre en Ukraine et les incidences de ce conflit qui ont entraîné une très forte tension sur les prix de l'énergie, de la main d'œuvre et des matières premières.
- Le troisième est lié à la fin du contrat d'obligation d'achat de l'électricité par EDF et le passage au marché libre pour électricité produite par l'UVED dans un contexte conjoncturel qui a été très favorable pour VALCOR concernant le prix de l'électricité vendue.

Les éléments du rapport 2022 présentés ci-après doivent être examinés au regard de ces trois éléments déterminants.

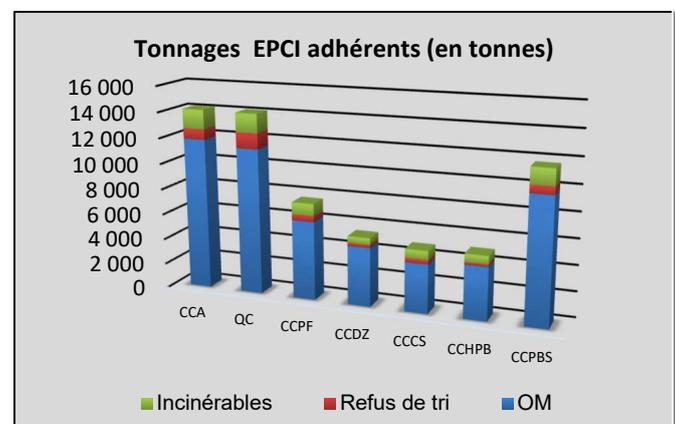
VALCOR traite les déchets des EPCI adhérents ainsi que des déchets d'activité des entreprises (DAE) lorsque l'UVED dispose des capacités de traitement suffisantes (Hors période estivale et arrêts techniques).

Les informations sur les tonnages, données dans les tableaux et pages à suivre, peuvent différer du fait que les valeurs sont extraites des bases de pesées issues des ponts bascules des différents sites.

Les données considérées peuvent également être différentes selon qu'il s'agit de valeurs entrantes ou sortantes, avec des écarts liés à la tare des camions (poids du carburant), et des variations liées au tarage des ponts bascules... le tout multiplié par plusieurs centaines de pesées annuelles peut induire des écarts sensibles.

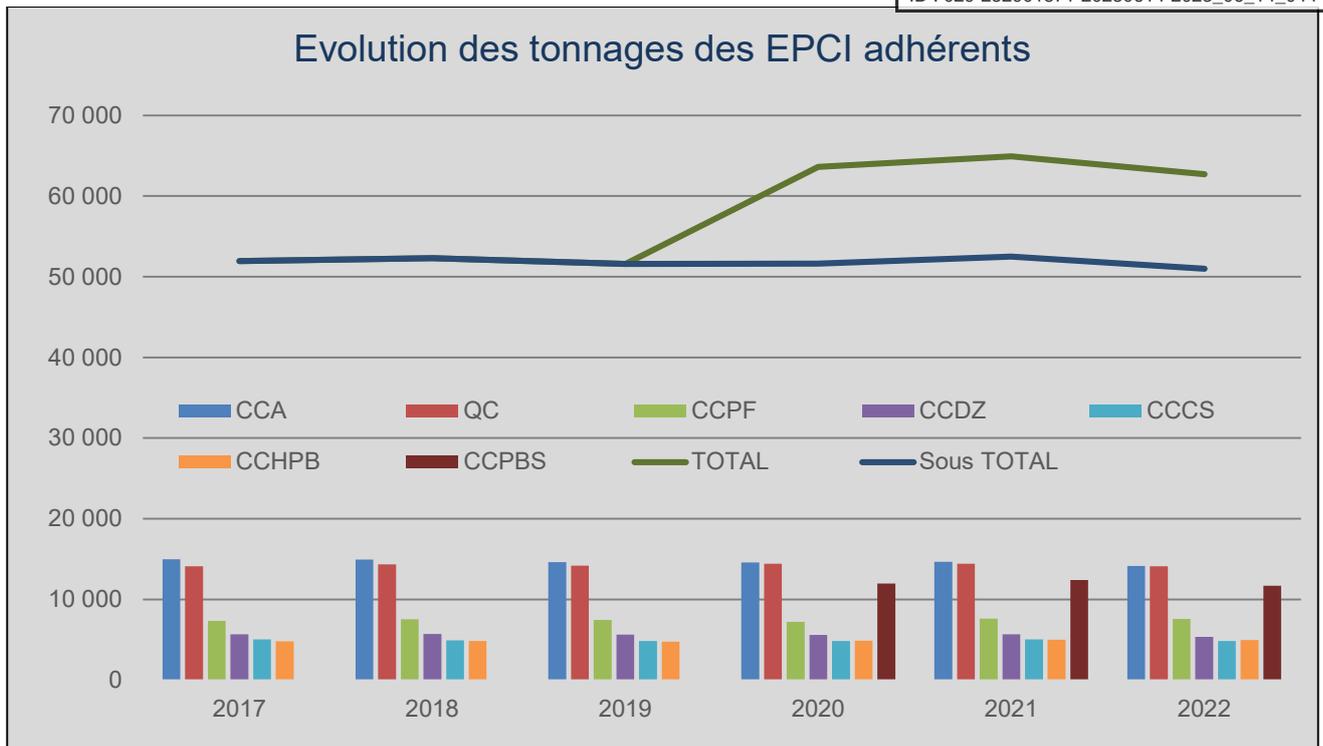
7.1 Tonnages des EPCI adhérents en 2022

2022	Tonnages EPCI adhérents (en tonnes)			Total
	OM	Refus de tri	Incinérables	
CCA	11 828	824	1 495	14 147
QC	11394	1 228	1 481	14 104
CCPF	6 161	470	944	7 575
CCDZ	4 607	248	509	5 364
CCCS	3 823	348	686	4 858
CCHPB	4 143	206	620	4 968
CCPBS	9 798	624	1 268	11 690
TOTAL	51 755	3 947	7 003	62 705



7.2 Evolution des tonnages des EPCI adhérents.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
CCA	14 982	14 933	14 618	14 599	14 685	14 147	-3.66%
QC	14 108	14 336	14 194	14 431	14 430	14 104	-2.26%
CCPF	7 329	7 554	7 480	7 247	7 613	7 575	-0.51%
CCDZ	5 691	5 706	5 655	5 617	5 702	5 364	-5.94%
CCCS	5 039	4 936	4 857	4 849	5 043	4 858	-3.67%
CCHPB	4 798	4 835	4 786	4 890	5 023	4 968	-1.09%
Sous TOTAL	51 947	52 300	51 590	51 635	52 497	51 015	-2.82%
CCPBS				11 960	12 426	11 690	-5.92%
TOTAL	51 947	52 300	51 590	63 594	64 922	62 705	-3.41%



La diminution du tonnage de déchets ménagers constatée depuis 2016 pour chaque EPCI résulte de leur politique respective pour réduire la production de déchets à la source avec, notamment, les campagnes d'informations, les actions en faveur du compostage domestique, les campagnes de sensibilisation et l'extension des consignes de tri, la tarification incitative....

L'extension des consignes de tri induit une augmentation significative du tonnage de refus de tri avec, cependant, des écarts assez importants d'une collectivité à l'autre.

En 2022, on observe une baisse sensible du tonnage total des déchets, pour toutes les collectivités (-2 217 tonnes en prenant en compte les OM, refus de collecte sélective et les incinérables).

7.3 Tonnages traités en 2022

En plus des déchets des EPCI adhérents (62 705 t), VALCOR traite également des déchets pour le compte de tiers. Ainsi, au total en 2022, VALCOR a pris en charge le traitement de 70 405 t de déchets dans le cadre de l'activité « VALORISATION ET TRAITEMENT », (73 580 t en 2021 et 67 536 t en 2020, les données du TMB PLOMEUR étant prises en compte à partir du 1^{er} juillet 2020).

Le tableau ci-après indique pour chaque catégorie de déchets la filière de traitement.

Les informations sur les tonnages sont issues des bons de pesées effectuées à l'UVED de CONCARNEAU ou sur les différents sites de traitement.

A noter que le 1^{er} juin 2022, un incendie à l'usine de CONCARNEAU a occasionné des dégâts en fosse de réception des déchets, ce qui a nécessité un arrêt des fours jusqu'à début août 2022.

Les tonnages habituellement traités à l'usine ont ainsi été réorientés vers différents exutoires en BRETAGNE, comme précisé ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Affiché le MISE EN BAIE
CENTRE TRANSFERT CONFORT-MEILARS
ID : 029-252901871-20230614-2023_06_14_044-DE

Tonnages de CCA, QC, CCPF, CCDZ, CCHPB et CCCS - 51 868 tonnes

MOIS	ORDURES MENAGERES				REFUS DE COLLECTE SELECTIVE			INCINERABLES					QUANTITE PRODUITE (balles entrantes)	QUANTITE VALORISEE (balles sortantes) *	VARIATION STOCK
	UVED CONCARN.	DETOURNEMENTS			UVED CONCARNEAU	DETOURNEMENTS		UVED CONCARNEAU	DETOURNEMENTS			UVED CONCARNEAU AUTRES VALCOR (EMMAUS et REFUS DE COMPOST)			
		UVED BRIEC (SIDEPAQ) - CARHAIX (SIRCOB)	UVEOR (TMB) PLOMEUR	CET2 - ECOSITE LA VRAIE-CROIX		UVED BRIEC (SIDEPAQ)	CET2 - ECOSITE LA VRAIE-CROIX		UVED BRIEC (SIDEPAQ)	CSR - CCA QC CCPF	CET2 - CCDZ CCCS CCHPB				
Janvier	3 554,98 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	198,60 t	0,00 t	0,00 t	463,30 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	12,66 t	503	294	209
Février	3 049,82 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	111,70 t	0,00 t	0,00 t	439,15 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	10,60 t	0	120	89
Mars	3 482,72 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	345,66 t	0,00 t	0,00 t	471,50 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	24,62 t	0	86	3
Avril	2 403,70 t	459,82 t	208,60 t	0,00 t	176,80 t	0,00 t	0,00 t	351,26 t	93,10 t	0,00 t	106,36 t	19,14 t	218	3	218
Mai	3 587,98 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	342,74 t	0,00 t	0,00 t	465,24 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	9,80 t	0	10	208
Juin	131,56 t	632,78 t	103,86 t	1 987,28 t	19,82 t	64,40 t	186,52 t	18,16 t	0,00 t	305,46 t	138,24 t	5,80 t	764	0	972
Juillet	0,00 t	0,00 t	0,00 t	3 685,52 t	0,00 t	0,00 t	375,70 t	0,00 t	0,00 t	316,24 t	157,06 t	0,00 t	326	0	1298
Août	3 811,17 t	50,94 t	0,00 t	1 249,88 t	44,12 t	0,00 t	252,06 t	128,32 t	0,00 t	277,70 t	191,78 t	0,00 t	0	206	1092
Septembre	4 137,34 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	100,22 t	0,00 t	230,74 t	361,40 t	0,00 t	47,30 t	62,38 t	20,22 t	0	722	370
Octobre	3 436,66 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	53,56 t	0,00 t	11,14 t	484,88 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	242,12 t	0	367	3
Novembre	3 267,50 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	206,00 t	0,00 t	128,34 t	475,26 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	14,38 t	0	3	0
Décembre	3 194,31 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	357,40 t	79,62 t	38,28 t	380,96 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	7,50 t	52	44	8
TOTAL	34 057,74 t	1 143,54 t	312,46 t	6 922,68 t	1 956,62 t	144,02 t	1 222,78 t	4 039,43 t	93,10 t	946,70 t	655,82 t	366,84 t	1863	1855	8
GISEMENTS	GISEMENT OM 42 436 t			GISEMENT REFUS CS 3 323 t				GISEMENT INCINERABLES 6 102 t					Total en tonnes (une balle = 0,85 t en moyenne) ** 6,80 t		

Tonnages de CCPBS - 16 194 tonnes

DECHETS TIERS - 2 343 tonnes

MOIS	ORDURES MENAGERES			REFUS de COMPOSTAGE (OM)				REFUS DE COLLECTE SELECTIVE			INCINERAB.	Déchets d'activité économique (DAE)			OM AUTRES SYNDICATS
	UVEOR PLOMEUR	DETOURNEMENTS		LEGRS		LOURDS	UVED CONCARNEAU	UVED BRIEC (SIDEPAQ)	DETOUR. CET2 - ECOSITE LA VRAIE-CROIX	UVED BRIEC (SIDEPAQ) COMBRIT PLOBANNALEC PLOMEUR	UVED CONCARNEAU	UVEOR PLOMEUR	DETOUR. CET2 - ECOSITE LA VRAIE-CROIX	UVED CONCARNEAU	
		UVED CONCARN. (VALCOR) BRIEC (GEVAL) CARHAIX (SUEZ)	DETOUR. CET2 - ECOSITE LA VRAIE-CROIX	UVED CONCARN.	UVED BRIEC (SIDEPAQ)	DETOUR. CET2 - ECOSITE LA VRAIE-CROIX									CET2 - GUELTAS
Janvier	736,72 t	0,00 t	0,00 t	338,46 t	160,88 t	0,00 t	0,00 t	27,38 t	27,22 t	0,00 t	84,70 t	165,60 t	3,16 t	0,00 t	0,00 t
Février	639,51 t	0,00 t	0,00 t	249,72 t	112,58 t	0,00 t	0,00 t	30,84 t	25,70 t	0,00 t	137,18 t	187,08 t	3,38 t	0,00 t	0,00 t
Mars	738,22 t	0,00 t	0,00 t	246,28 t	204,98 t	0,00 t	0,00 t	33,40 t	0,00 t	0,00 t	130,34 t	293,66 t	3,36 t	0,00 t	0,00 t
Avril	765,86 t	0,00 t	0,00 t	103,64 t	221,32 t	0,00 t	21,82 t	0,00 t	56,20 t	0,00 t	109,12 t	138,44 t	6,20 t	0,00 t	0,00 t
Mai	817,42 t	0,00 t	0,00 t	104,08 t	240,16 t	0,00 t	0,00 t	31,78 t	0,00 t	0,00 t	93,36 t	154,88 t	4,36 t	0,00 t	0,00 t
Juin	753,12 t	0,00 t	75,02 t	0,00 t	348,12 t	100,88 t	0,00 t	0,00 t	27,86 t	0,00 t	95,58 t	3,20 t	3,68 t	17,16 t	0,00 t
Juillet	1 054,90 t	0,00 t	22,68 t	0,00 t	455,70 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	28,34 t	92,00 t	0,00 t	6,12 t	45,20 t	0,00 t
Août	1 277,12 t	0,00 t	0,00 t	19,34 t	545,40 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	64,46 t	140,76 t	63,57 t	5,18 t	0,00 t	0,00 t
Septembre	703,93 t	0,00 t	0,00 t	436,52 t	73,96 t	0,00 t	0,00 t	77,60 t	36,42 t	0,00 t	97,68 t	61,92 t	3,48 t	0,00 t	0,00 t
Octobre	0,00 t	790,10 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	37,12 t	37,96 t	0,00 t	89,84 t	179,00 t	2,50 t	0,00 t	0,00 t
Novembre	442,36 t	288,04 t	0,00 t	149,16 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	27,82 t	8,88 t	115,02 t	418,82 t	5,18 t	0,00 t	186,40 t
Décembre	692,98 t	0,00 t	0,00 t	371,40 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	20,88 t	23,92 t	0,00 t	82,32 t	214,70 t	1,92 t	0,00 t	164,48 t
TOTAL	8 622,14 t	1 078,14 t	97,70 t	2 018,60 t	2 363,1 t	100,88 t	21,82 t	259,00 t	263,10 t	101,68 t	1 267,90 t	1 880,87 t	48,52 t	62,36 t	350,88 t
GISEMENTS	GISEMENT OM 9 798 t			GISEMENT REFUS de COMPOSTAGE (OM) 4 504 t				GIS. REFUS CS 624 t	GIS. INCIN. 1 268 t			TOTAL DAE 1 992 t	TOTAL AUTRES OM 351 t		

Taux de valorisation des déchets

Valorisation énergétique	52 229,6 t	74,19%
Balles en stock	6,8 t	
Valorisation matière	8 983,1 t	12,76%
Non valorisé	9 185,7 t	13,05%
TOTAL	70 409,3 t	100,00%

Destinations et filières de traitement

UVED CONCARNEAU	45 684,9 t	64,89%
UVED BRIEC	4 925,9 t	7,00%
UVED CARHAIX	672,1 t	0,95%
AUTRE UVED	0,0 t	0,00%
VALCOR TMB LEZINADOU	8 983,1 t	12,76%
CET 2 SUEZ	21,8 t	0,03%
CET 2 SECHE	9 163,9 t	13,02%
CSR GUYOT MORLAIX	946,7 t	1,34%
BALLES EN STOCK	6,8 t	0,01%
TOTAL	70 409,3 t	100,00%

L'usine de valorisation énergétique réceptionne et traite les déchets ménagers et assimilés 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, quasiment 365 jours par an (hors arrêts techniques de maintenance).

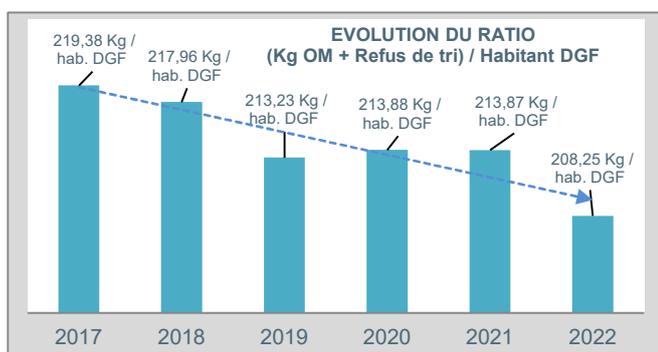
En cas d'arrêt technique, incident majeur ou en période estivale, lorsque la capacité de traitement n'est plus suffisante, les déchets sont détournés vers les autres unités de valorisation énergétique des déchets du Finistère (en fonction des sujétions techniques et des capacités de traitement des sites), vers l'unité de traitement mécano biologique (UVEOR) de Lézinadou et en dernier recours, en enfouissement.

En 2022, 87% des déchets pris en charge par VALCOR ont fait l'objet d'une valorisation énergétique ou organique.

13% des déchets ont dû être éliminés en centre d'enfouissement technique de classe 2. L'augmentation importante par rapport à l'année précédente des tonnes enfouies (2.83% en 2021) est la conséquence de l'incendie en fosse le 1^{er} juin 2022.

7.4 Evolution du tonnage de déchets ménagers et assimilés à traiter

		2017	2018	2019	2020	2021	2022
VALCOR sans les données CCPBS	OM	44 757 t	43 948 t	42 943 t	43 062 t	43 353 t	41 957 t
	Refus de tri	2 037 t	2 612 t	2 716 t	2 793 t	2 893 t	3 323 t
	Tonnage total	46 794 t	46 560 t	45 659 t	45 855 t	46 246 t	45 280 t
	Habitants DGF	213 299	213 613	214 130	214 392	216 233	217 430
	kg (OM + Refus de tri) / Habitant DGF	219,38	217,96	213,23	213,88	213,87	208,25



Sans la prise en compte des tonnages de CCPBS : en 2022, la quantité de déchets produite par les ménages (ordures ménagères + refus de tri des collectes sélectives) représente 208.25 kg par habitant DGF, donc en baisse de 5.6 kg par rapport aux deux années précédentes.

En prenant en compte les tonnages de CPBS : en 2022, la quantité de déchets produite par les ménages (ordures ménagères + refus de tri des collectes sélectives) représente 209.44 kg par habitant DGF, soit une baisse de 6.17 kg par rapport à 2021.

		2021	2022
VALCOR avec les données CCPBS	OM	53 460 t	51 755 t
	Refus de tri	3 488 t	3 947 t
	Tonnage total	56 948 t	55 702 t
	Habitants DGF	264 123 hab.	265 963 hab.
	kg (OM + Refus de tri) / Habitant DGF	215,61 kg / hab.	209,44 kg / hab.

8. CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES

Une campagne de caractérisation des ordures ménagères a été réalisée en 2019 sur la base de la méthodologie CARADEME™ sur le territoire de VALCOR.

Les résultats de cette caractérisation ont montré que le contenu du bac OMR pouvait être encore réduit. Mais aussi qu'un tiers des déchets contenus dans les poubelles n'ont pas actuellement de filière de collecte/valorisation sur le territoire, si on excepte le compostage domestique (fraction fermentescible).

67 % du contenu des OMR est encore potentiellement valorisable soit 144 kg / habitant /an avec 33% de déchets fermentescibles et 34% de matériaux valorisables ciblés par les collectes séparées.

9. LES CENTRES DE TRANSFERT

VALCOR gère des centres de transfert par lesquels transitent les ordures ménagères des collectivités adhérentes :

- ❖ Le centre de transfert de QUIMPERLE,
- ❖ Le centre de transfert de FOUESNANT,
- ❖ Le centre de transfert de CONFORT-MEILARS.

A l'exception de Concarneau Cornouaille Agglomération qui les achemine directement, les ordures ménagères des autres Communautés de Communes sont regroupées sur les centres de transfert et transportées par semi-remorques vers l'UVED.

Le service de « transfert » des OM est ainsi mutualisé entre tous les adhérents de sorte que les collectivités les plus éloignées de l'UVED de Concarneau ne soient pas pénalisées.

Sites de transfert	Ordures ménagères	Collectes sélectives	TOTAL
Centre de transfert de Quimperlé *	11 059 t	4 008 t	15 067 t
Centre de transfert de Fouesnant **	6 149 t	0 t	6 149 t
Centre de transfert de Confort-Meilars *	12 573 t	2 201 t	14 774 t
TOTAL 2022	29 781 t	6 209 t	35 990 t

* flux réceptionnés au quai de transfert, données CT

** flux entrées UVED / données transporteur MALHERBE

En 2022, **42.3 %** des tonnages OM traités par VALCOR ont transité par les centres de transfert.

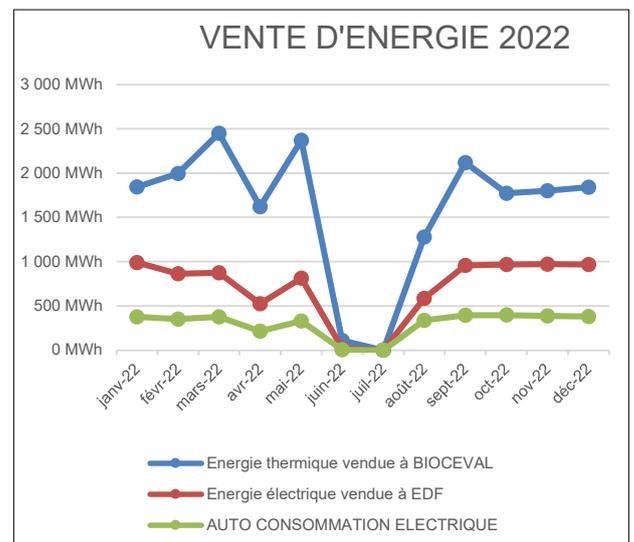
10. LA VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS

La valorisation énergétique des déchets génère de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité.

10.1 La production d'énergie

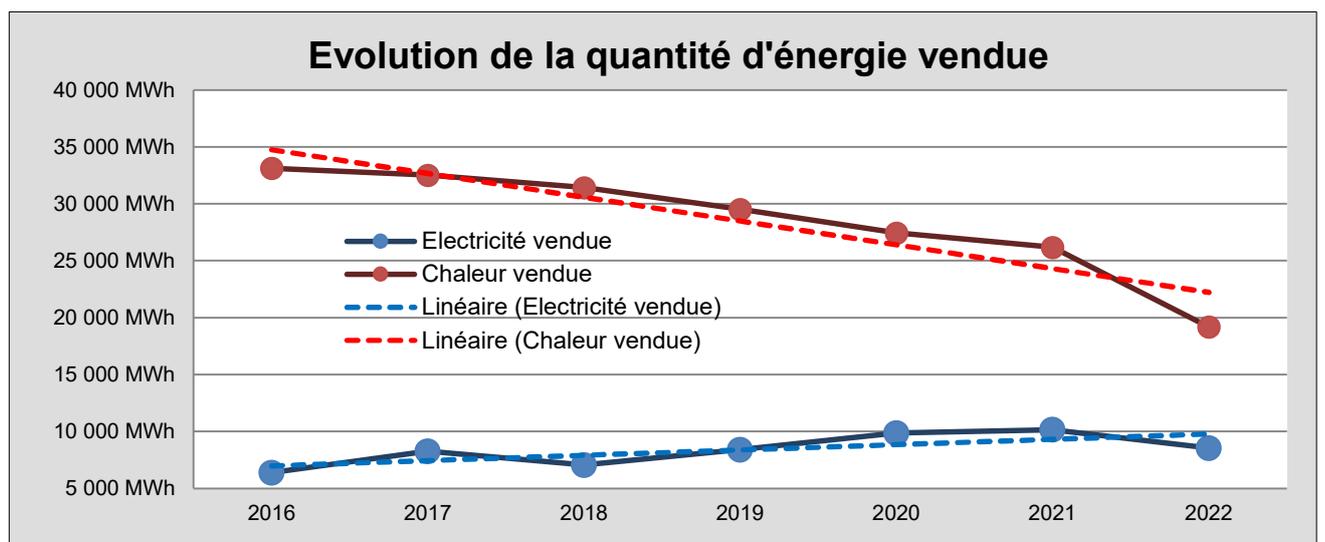
En 2022, la conjugaison des deux filières de valorisation, électricité et réseau de chaleur a permis d'atteindre le taux de 68.41 % de Performance Energétique (selon la formule de calcul officielle des Douanes), et ce, malgré l'arrêt total de l'activité pendant un peu plus de deux mois (incendie en fosse de réception des déchets le 1^{er} juin 2022).

2022	Energie thermique vendue à BIOCEVAL	Energie électrique vendue à EDF	Auto Consommation Electrique
Janv-22	1 844 MWh	991 MWh	375 MWh
Févr-22	1 996 MWh	864 MWh	352 MWh
Mars-22	2 451 MWh	875 MWh	375 MWh
Avr-22	1 619 MWh	523 MWh	212 MWh
Mai-22	2 369 MWh	813 MWh	330 MWh
Juin-22	110 MWh	23 MWh	5 MWh
Juil-22	0 MWh	0 MWh	0 MWh
Août-22	1 279 MWh	584 MWh	336 MWh
Sept-22	2 118 MWh	955 MWh	394 MWh
Oct-22	1 770 MWh	967 MWh	397 MWh
Nov-22	1 800 MWh	970 MWh	387 MWh
Déc-22	1 839 MWh	967 MWh	381 MWh
TOTAL	19 195 MWh	8 531 MWh	3 547 MWh



10.2 Evolution de la production d'énergie et disponibilité du groupe alternateur

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Electricité vendue	6 383 MWh	8 248 MWh	7 057 MWh	8 392 MWh	9 869 MWh	10 161 MWh	8 531 MWh
Chaleur vendue	33 137 MWh	32 531 MWh	31 442 MWh	29 533 MWh	27 458 MWh	26 190 MWh	19 195 MWh

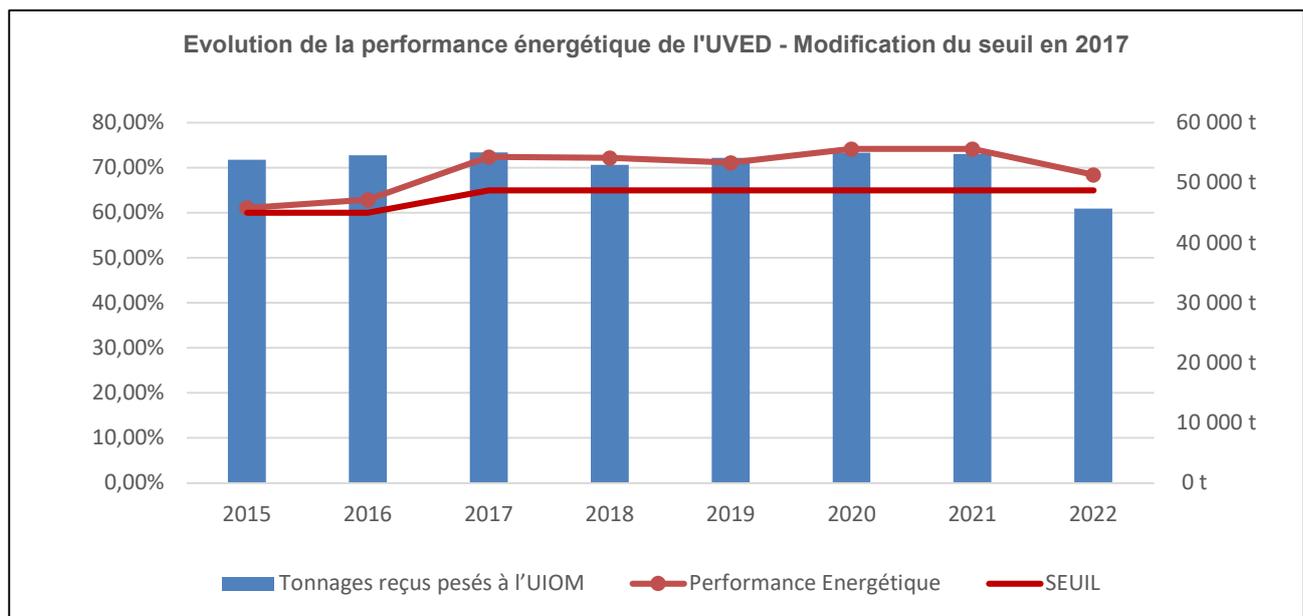


Les baisses de chaleur vendue depuis 2019 s'expliquent par la mise en place d'un programme d'investissement par BIOCEVAL pour optimiser sa consommation d'énergie.

10.3 Performance énergétique de l'UVED de Concarneau

La mise en place des compteurs d'énergie permettant de mesurer la chaleur produite par l'incinération des déchets et sur tous les postes de consommation permet de calculer la performance énergétique de l'installation.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages reçus pesés à l'UVED	53 833 t	54 578 t	55 052 t	52 986 t	53 663 t	54 991 t	54 766 t	45 685 t
Vente Chaleur - MWh	25 365	33 137	32 531	31 442	30 138	27 459	26 190	19195
Vente électricité - MWh	5 962	6 383	8 248	7 060	8 360	9 869	10 161	8531
Achat Fioul - MWh	1 399	852	864	804	583	562	559	736
Achat électricité - MWh	190	282	133	601	539	137	128	605
Performance Energétique	61,10%	62,90%	72,40%	72,19%	71,12%	74,14%	74,24%	68.41%
SEUIL MINIMAL	60,00%	60,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%



Le seuil permettant de bénéficier de l'abattement de 50 % de la TGAP est de 65 %.

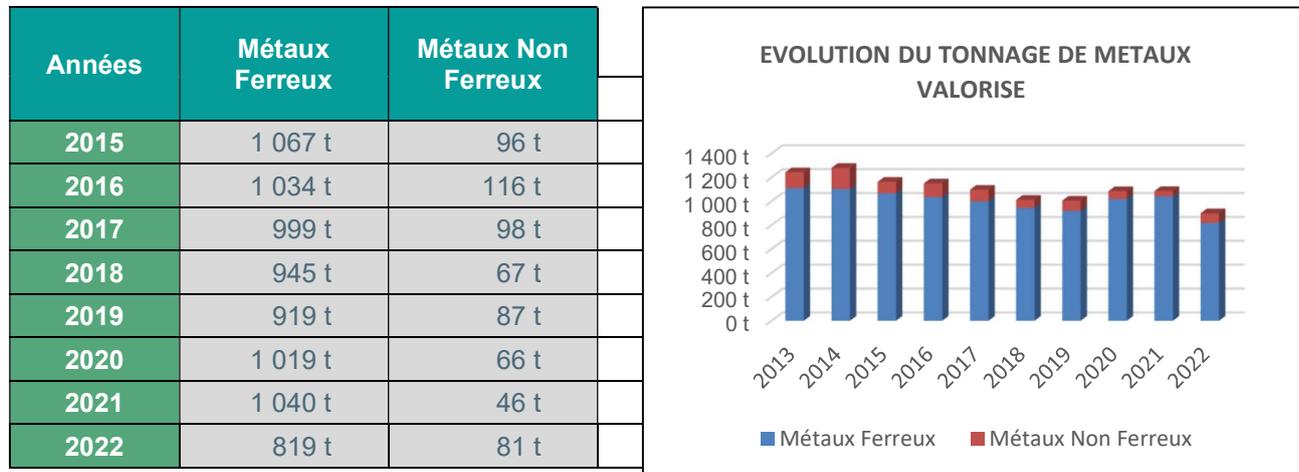
La demande de l'entreprise BIOCEVAL pourrait encore diminuer et menacer la performance énergétique minimale de l'UVED pour VALCOR, avec les incidences fiscales de majoration de la TGAP.

11. LES SOUS-PRODUITS DE LA VALORISATION ENERGETIQUE

11.1 La production de métaux en 2022

La chaîne de traitement des mâchefers permet l'extraction des métaux directement sur site.

La valorisation des métaux fait l'objet d'une mise en concurrence des repreneurs.



En 2022, 819 tonnes de métaux ferreux et 81 tonnes de métaux non ferreux ont été extraites des mâchefers puis recyclées en métallurgie.

11.2 Production et valorisation et/ou élimination des mâchefers

Les mâchefers sont les scories résiduelles issues de la combustion des déchets récupérées à la sortie des fours.

La plate-forme implantée sur le site de l'UVED permet la mise en maturation* des mâchefers et de réduire leur teneur en eau.

L'arrêté autorise 12 000 t au maximum sur la plateforme. Le temps de séjour de chaque lot, équivaut à un mois de production et ne peut dépasser 12 mois.

La maturation des mâchefers consiste en une succession de réactions chimiques de carbonatation qui permet de réduire la solubilité des métaux. (Voir étude Ministère de l'environnement – BRGM « *Maturation des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères : mise au point d'un test prévisionnel* » - F. BODENAN, P. PIANTONE – janvier 2000).

➤ Production de mâchefers en 2022

En 2022, la production de mâchefers mis en maturation sur la plate-forme a été de **7 304 t**.

Tonnage d'OM incinérées à l'UVED de Concarneau	45 669 t	<i>Tonnage incinéré = tonnage reçu + variation de stock en fosse.</i>
Tonnage de mâchefers mûré sorti en 2022	8 067,6 t *	Soit 17,67 % du tonnage incinéré

* Tonnages valorisés par ECOSITE la Croix-Irtelle (56) groupe SECHE.

➤ La valorisation des mâchefers

L'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux a été rendu d'application obligatoire à compter du 1er juillet 2012.

Ce texte augmente les restrictions d'usage en abaissant les seuils de valorisation et introduit l'analyse obligatoire de nombreux paramètres dont des polluants organiques et les dioxines. Il distingue les mâchefers de type V1 et V2.

Bien que les conditions réglementaires de valorisation des mâchefers aient été durcies pour prévenir d'éventuels risques de pollution et que la valorisation des mâchefers en technique routière soit « encouragée » par les pouvoirs publics, la valorisation des mâchefers en Finistère reste une gageure.

Les mâchefers de VALCOR sont aujourd'hui valorisés par l'entreprise SECHE ENVIRONNEMENT dans le département du Morbihan dans le cadre d'un marché de service.

En favorisant la valorisation des mâchefers en technique routières, cette prestation externalisée qui représente une charge financière importante pour VALCOR et des transports sur de longues distances, pourrait être évitée par une volonté politique plus affirmée en faveur de l'économie circulaire.

Le tableau ci-après présente le détail de l'évacuation, en 2022, de chaque lot de mâchefers correspondant à un mois de production.

Date pesées Réception ECI	N° Lot Valcor	Tonnage réceptionné ECI	N° lot ECI	Date sortie PFM ECI	Qualités		Coordonnées Lambert X Y valorisation
	(ou mois concerné)				Entrants	Sortants	
Du 01/02/22 au 18/02/22	Juil-21	999,10	Lot N°47 (1782,82 t)	/	V2	V2	Valorisé (1771,10 t) ECI Exploitation Alv 11 X: 1285022,80 Y: 7182211,47
Du 18/02/22 au 28/02/22	Août-21	783,72			V2		
Du 01/03/22 au 02/03/22	Août-21	149,82	Lot N°48 (1707,98 t)	/	V2	V2	Valorisé (1021,82 t) ECI Exploitation Alv 10 X: 1285105,63 Y: 7182136,93 ----- En stock sur plateforme (reste 686,16 t)
Du 02/03/22 au 21/04/22	Sept-21	915,36			V2		
Du 22/04/22 au 31/05/22	Oct-21	642,80			V2		
Du 01/06/22 au 28/06/22	Oct-21	85,00	Lot N°49 (1508,6)	/	V2	V1	En stock sur plateforme
Du 29/06/22 au 18/08/22	Nov-21	757,84			V2		
Du 19/08/22 au 31/08/22	Déc-21	665,76			V2		
Du 01/09/22 au 05/09/22	Déc-21	88,98	Lot N°50 (2467,58)	/	V2	V2	En stock sur plateforme
Du 05/09/22 au 11/10/22	Janv-22	848,18			V1		
Du 12/10/22 au 18/11/22	Mars-22	812,14			V2		
Du 18/11/22 au 30/11/22	Févr-22	716,28			V1		
Du 01/12/22 au 12/12/22	Févr-22	92,14	Lot N°51 (en cours)	/	V1	/	En stock sur plateforme
Du 13/12/22 au 31/12/2022	Mai-22	510,46			V2		
TOTAL DES ENLEVEMENTS EN 2022 (tonnes)		8 067,58					

11.3 Gestion des REFOM et des cendres sous chaudières

Les REFOM sont les résidus d'épuration de fumées d'incinération d'ordures ménagères. Les cendres sous chaudières sont les cendres volantes récupérées en pied de chaudières avant la filtration. Ces déchets sont des déchets ultimes éliminés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) par SECHE ECO-INDUSTRIES - centre d'enfouissement technique de classe 1, situé à CHANGÉ (53).

TONNAGE ELIMINE EN CET 1 (tonnage entrée site SECHE)	REFIOM 2022	CENDRES 2022	TOTAL
	1 180.7 t	334.1 t	1 514.8 t
% du tonnage incinéré	2,59%	0,73%	3,32%

12. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UVED ET DES CENTRES DE TRANSFERT

L'usine de valorisation énergétique de Concarneau ainsi que les centres de transfert d'ordures ménagères sont des installations classées soumises à de nombreux contrôles.

La commissions de Suivi de Sites (C.S.S.) de l'UVED de Concarneau se réunit une fois par an, à l'initiative du Préfet.

Les centres de transfert ne sont pas soumis à une C.S.S.

La C.S.S. de l'UVED regroupe les services de l'Etat, les associations de protection de l'environnement, les riverains et des élus.

Un rapport annuel est établi chaque année en avril et transmis à tous les membres par la Préfecture. Tous ces résultats sont disponibles sur le site internet de VALCOR, après la tenue de la CSS.

12.1 Suivi environnemental de l'UVED de Concarneau

L'UVED fait l'objet de nombreux contrôles en autosurveillance ou par des organismes extérieurs accrédités :

- Surveillance des rejets dans l'air.
- Surveillance des eaux usées rejetées en STEP (Station d'Épuration).
- Suivi de l'impact de l'usine sur l'environnement :
 - Dans les lichens, le lait de vache.
 - Dans les eaux souterraines.
 - Mesures du bruit (Nuisances sonores en zone d'émergence réglementée).

Les conditions de fonctionnement des installations et les émissions de polluants dans l'eau et l'atmosphère sont conformes à la réglementation.

12.2 Auto surveillance du centre de transfert de Confort-Meilars

Le centre de transfert de Confort-Meilars fait l'objet d'un suivi régulier par de nombreux contrôles en auto surveillance ou par des organismes extérieurs accrédités :

- Surveillance des eaux usées rejetées,
- Suivi de l'impact de l'installation sur l'environnement : mesure de l'indice biologique global dans la rivière,
- Dans les eaux souterraines et superficielles,
- Mesures du bruit.

Les analyses réalisées confirment que l'installation a un impact non significatif sur la qualité des eaux superficielles du Lochrist ainsi que le confirme la note de l'Indice Biologique Normalisé (IBGN) à l'aval du site.

Il est cependant noté un impact significatif des installations sur la qualité des eaux souterraines en aval du site du fait des dépôts de mâchefers provenant de l'ancienne usine d'incinération. Les teneurs en chlorures et sulfates relevées restent cependant très limitées et ne présentent pas un caractère préoccupant.

12.3 Auto surveillance du centre de transfert de Quimperlé

A Quimperlé, les rejets d'eaux usées, d'eaux pluviales et les mesures de bruit font l'objet d'un suivi conjointement avec l'activité de la déchèterie.

13. L'UNITE DE TRAITEMENT MECANOBIOLOGIQUE DE LEZINADOU - PLOMEUR (29)

Dans le cadre de la compétence « traitement des déchets », l'exploitation du site a été transférée à VALCOR le 1^{er} juillet 2020, suite à l'adhésion de la CCPBS qui en conserve la propriété et demeure porteur de l'arrêté d'autorisation.

Le site permet le traitement par compostage des ordures ménagères de la Communauté de Communes de Pays Bigouden Sud afin de produire un compost conforme à la norme NFU 44 051, tout en traitant les odeurs liées au process conformément à l'arrêté du 22 avril 2008. Le process est qualifié de TMB – Traitement Mécano-Biologique.

Les installations permettent également le traitement des végétaux collectés dans les trois déchèteries de COMBRIT, PLOBANNALEC et PLOMEUR.

Les boues de stations d'épuration de la CCPBS y sont également traitées par compostage. Toutefois, la compétence traitement boues n'est pas portée par VALCOR.

Les végétaux, une fois broyés, sont utilisés pour la fabrication de compost urbain, de compost de boues (MIATE) (matière d'intérêt agronomique issus du traitement de l'eau) et de compost de végétaux uniquement.

Au 1^{er} juillet 2020, la CCPBS a rejoint le syndicat VALCOR et a transféré ainsi la compétence traitement des ordures ménagères (OM) et des déchets végétaux (DV).



Le site comprend trois unités de traitement distinctes :

- Unité de **compostage des ordures ménagères.** ●
- Unité de **broyage et de compostage des déchets verts.** ●
- Unité de **compostage de boues d'épuration.** ●

13.1 LE CONTRAT D'EXPLOITATION

Le contrat d'exploitation, confié à GEVAL dans le cadre d'un marché de service, a été renouvelé le 1^{er} août 2021 pour 3 ans. Il peut être prolongé deux fois 15 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

GEVAL emploie dix personnes pour l'exploitation du site.

Notons que le contrat d'exploitation prévoit que le prestataire doit effectuer au minimum 700 heures/an avec du personnel en insertion. Ainsi, GEVAL a choisi, après validation de cette possibilité par ACTIF (Organisme sélectionné par le VALCOR pour le suivi de ces heures) de travailler avec SEVEL Services.

SEVEL Service assure le nettoyage quotidien des locaux de site (locaux sociaux, supervisions, salle de réunion) et de la vitrerie. Ainsi en 2022, il a été réalisé 723 heures répartis de janvier à décembre, soit une moyenne de 60 heures/mois.

13.2 TONNAGES RECEPTIONNES EN 2022

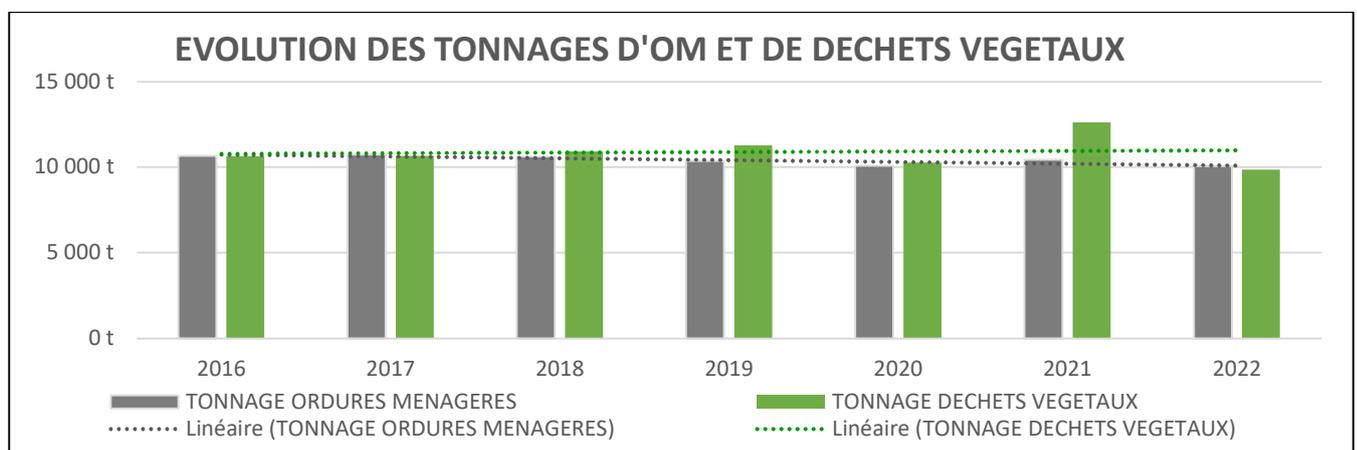
En 2022, 10 055 tonnes de déchets ménagers et assimilés (OM et DAE) et 9 856 tonnes de déchets végétaux ont été réceptionnées.

Pour le détail du traitement des tonnes de déchets ménagers et assimilés, voir le tableau page 13.

	DECHETS OM	DECHETS VEGETAUX	COMPOST OM PRODUIT	COMPOST DV PRODUIT
Janvier	740 t	656 t	0 t	342 t
Février	643 t	885 t	711 t	54 t
Mars	742 t	1 034 t	0 t	680 t
Avril	981 t	970 t	170 t	479 t
Mai	822 t	981 t	177 t	7 t
Juin	832 t	840 t	0t	496 t
Juillet	1 084 t	905 t	0t	0 t
Août	1 282 t	714 t	0t	34 t
Septembre	827 t	935 t	1 144t	146 t
Octobre	673 t	925 t	304t	42 t
Novembre	736 t	727 t	0t	284 t
Décembre	695 t	385 t	0t	31 t
TOTAL	10 055 t	9 856 t	2 506t	2 595 t

13.3 EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS MENAGERS ET DE DECHETS VEGETAUX

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TONNAGE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	10 655 t	10 740 t	10 628 t	10 353 t	10 084 t	10 427 t	10 055 t
TONNAGE DECHETS VEGETAUX	10 636 t	10 659 t	10 928 t	11 278 t	10 274 t	12 617 t	9 856 t



Le tonnage d'ordures ménagères collecté sur le territoire de la CCPBS composté à Lézinadou est en légère baisse depuis 2016.

Depuis avril 2022, les professionnels ne sont plus acceptés en déchèteries : cela, cumulé avec la sécheresse, les tonnages de végétaux ont baissé de 22%.

313 tonnes d'ordures ménagères proviennent de l'UVED de CONCARNEAU suite aux arrêts techniques d'avril et juin 2022 de l'usine.

En juin et juillet 2022, 98 tonnes d'OM ont été détournées vers le site de la Vraie-Croix (56), en CET2.

1 078 tonnes d'OM de CCPBS ont été valorisées en UVED, suite à un arrêt technique au TMB, en fin d'année 2022.

Les végétaux, une fois broyés, sont utilisés pour la fabrication du compost de boues (2 796 T), du compost d'ordures ménagères dit « compost urbain » (2 506 T) et du compost de végétaux exclusivement (2 595 T).

13.4 LES PRODUCTIONS DE COMPOST SUR LE SITE DE LEZINADOU

Trois types de compost sont fabriqués sur le site de Lézinadou.

- **Un compost dit « urbain »** réalisé à partir des ordures ménagères brutes après séparation des matières plastiques et des autres matières indésirables (Métaux, verres et autres déchets inertes).

La fabrication de compost « Urbain » nécessite 6 étapes de fabrication :

- Dilacération des sacs, pré fermentation – séchage, criblage et extraction des gros plastiques et inertes dans le tube BRS,
- Criblage et tri densimétrique pour séparation des plastiques de petit diamètre et extraction des inertes,
- Extraction des métaux ferreux,
- Mélange avec des déchets verts broyés et mise en compostage dans les tunnels d'aération forcée avec contrôle de la température,
- Criblage,
- Mise en maturation.



- **Un compost composé uniquement de déchets végétaux**

- Les broyats de déchets végétaux sont mis à composter dans les tunnels d'aération forcée,
- Criblage,
- Mise en maturation.



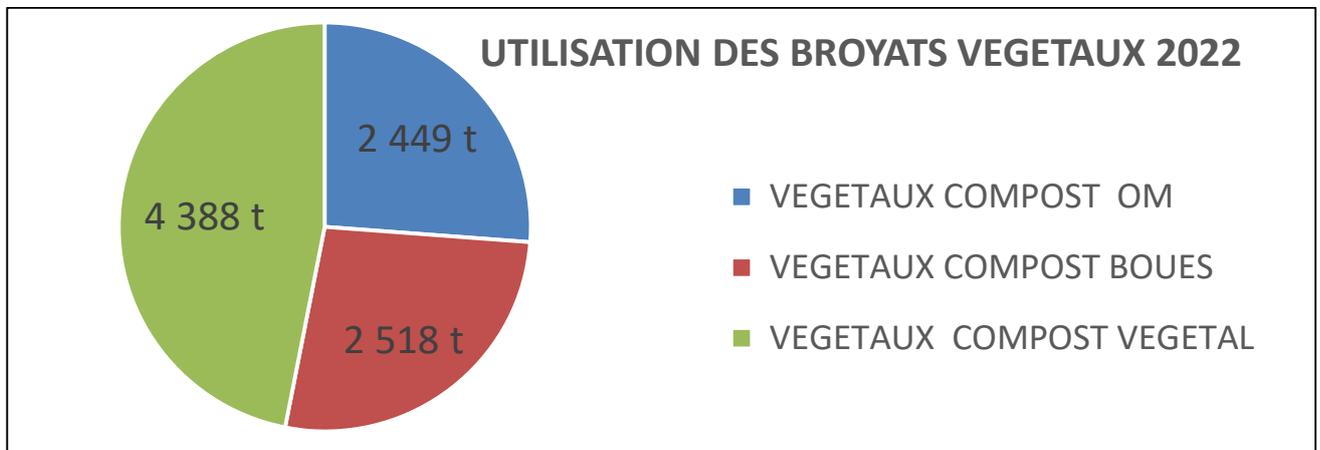
- **Un compost composé de boues d'épuration et de déchets verts**

Le traitement des boues par compostage ne relève pas de la compétence de VALCOR, néanmoins, le process requiert une part de broyats de déchets végétaux produits par VALCOR.

Le temps de fabrication du compost urbain et du compost de végétaux est de 13 semaines, dont 5 semaines de fermentation et 8 semaines de maturation.

Le suivi de la température de chaque lot permet de vérifier montée en température et donc l'hygiénisation des composts. Les températures à atteindre au minimum sont de 55° pendant 72 heures ou de 70° pendant une heure. Ce couple temps/température a été atteint pour chacun des lots produits.

2022	VEGETAUX COMPOST OM	VEGETAUX COMPOST BOUES	VEGETAUX COMPOST VEGETAL	PERTE MINERALISATION ET EVAPORATION	TOTAL BROYATS VEGETAUX
TONNAGE BROYATS VEGETAUX	2 449 t	2 518 t	4 388 t	501 t	9 856 t
RATIOS	25%	26%	45%		100%

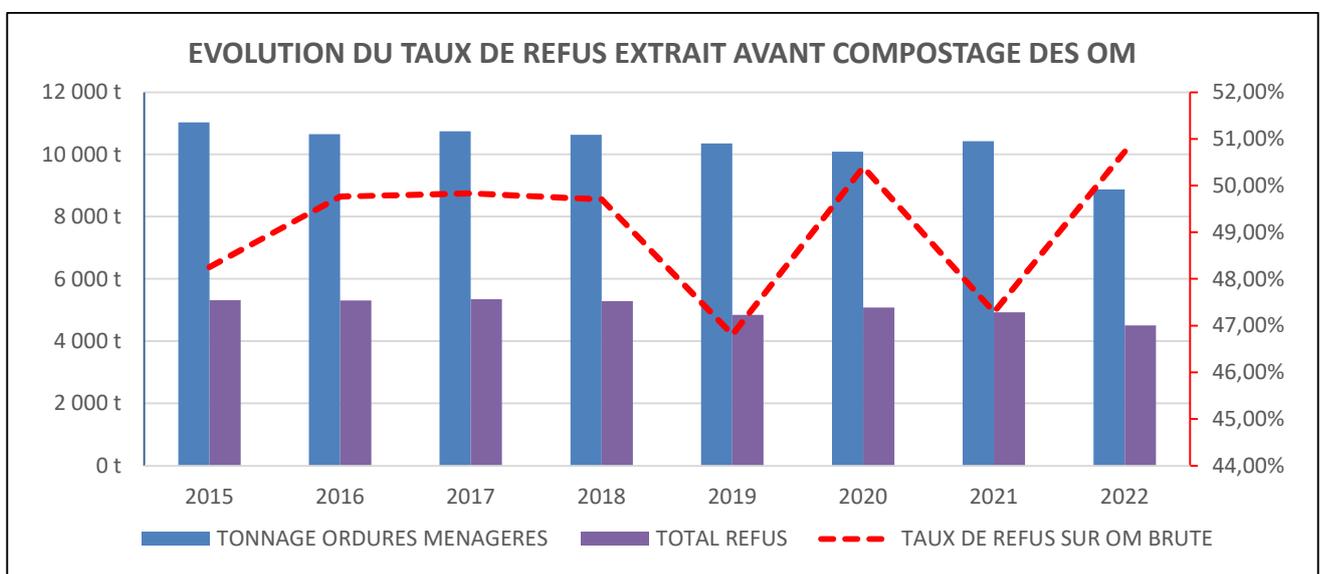


13.5 LES SOUS PRODUITS DU COMPOST URBAIN

Le traitement par compostage des ordures ménagères génère des sous-produits extraits avant la mise en compostage.

- Des refus dits « Légers » (plastics) qui sont traités par valorisation énergétique.
- Des refus dit « lourds » (cailloux, verre, inertes) traités par enfouissement en ISDND.
- Des métaux qui sont recyclés en aciérie.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TONNAGE ORDURES MENAGERES	11 028 t	10 655 t	10 740 t	10 628 t	10 353 t	10 084 t	10 427 t	8 879 t
REFUS LEGERS	4 821 t	5 159 t	5 290 t	5 226 t	4 813 t	5 018 t	4 914 t	4 483 t
REFUS LOURDS	501 t	144 t	62 t	57 t	33 t	64 t	17 t	22 t
TOTAL REFUS	5 322 t	5 303 t	5 352 t	5 283 t	4 846 t	5 082 t	4 931 t	4 504 t
TAUX DE REFUS SUR OM BRUTE	48,26%	49,77%	49,83%	49,71%	46,81%	50,40%	47,29%	50,73%
METAUX				207 t	208 t	138 t	122 t	111 t



❖ La valorisation des métaux extraits des OM avant compostage.

	2018	2019	2020	2021	2022
TONNAGE ORDURES MENAGERES	10 628 t	10 353 t	10 084 t	10 427 t	8 879 t
TONNAGE DE METAUX	207 t	208 t	138 t	122 t	111 t
RATIO METAUX / OM	1,9%	2,0%	1,4%	1,2%	1,3%

13.6 TRAÇABILITE DES COMPOSTS PRODUITS

Tous les produits sont pesés à leur arrivée sur le site. Ils sont identifiés par date et par origine. Ils sont ensuite classés par lot et suivis tout au long du processus de fabrication des composts. Les lots de compost font l'objet d'une codification, qui renvoie à une **fiche de lot**.

Celle-ci contient les informations suivantes :

- Tonnages par matière,
- Date de broyage,
- Durée de la fermentation et fiche contrôle de température,
- Durée de maturation,
- Date de criblage,
- Date d'analyse du lot de compost,
- Date de sortie et destination du compost.

La maîtrise des températures permet de s'assurer de l'hygiénisation des composts conformément aux prescriptions de la norme NFU 44051.

13.7 COMMERCIALISATION DES COMPOSTS

GEVAL qui exploite plusieurs installations de compostage en Bretagne est doté d'une structure en charge de commercialiser les composts dans le respect des réglementations en vigueur.

Les composts produits à Lézinaudou sont valorisés dans un rayon de quelques dizaines de m à quelques Km en raison de la nature des sols et des besoins importants de matière organique pour la bulbiculture notamment.

13.8 TAUX DE VALORISATION DES DECHETS

En 2022, le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le TMB de Lézinaudou permet les taux de valorisation suivant :

	TONNAGES	TAUX DE VALORISATION	TRAITEMENT
OM TRAITEMENT TMB	8 879 t	88,31%	VALORISATION MATIERE
OM DETOURNEMENTS VERS UVED	-1 078 t	10,72%	VALORISATION ENERGETIQUE
OM DETOURNEMENTS EN CET2	-98 t	0,97%	NON VALORISE
TOTAL OM RECEPTIONNEES TMB	10 055 t		
REFUS LEGERS : VALORISATION ENERGETIQUE	-4 381 t	56,11%	VALORISATION ENERGETIQUE
REFUS LEGERS EN CET2	-101 t	1,29%	NON VALORISE
REFUS LOURDS : ELIMINATION CET2	-22 t	0,28%	NON VALORISE
METAUX : RECYCLAGE	-111 t	1,42%	VALORISATION MATIERE
TONNAGE VEGETAUX (co-produit)	2 449 t	100,00%	VALORISATION
TOTAL MATIERE COMPOSTEE	6 817 t		
COMPOST OM + VEGETAUX PRODUIT	2 506 t	100,00%	VALORISATION ORGANIQUE

13.9 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU SITE

Comme toute installation classée soumise à autorisation, le site fait l'objet d'un suivi environnemental au niveau des rejets d'eaux usées et pluviales, des rejets atmosphériques et du bruit.

L'ensemble des mesures réalisées en 2022 sont conformes aux exigences réglementaires.

Notons que l'installation est dotée d'équipements importants pour le traitement des odeurs : tours de lavage et bio filtres.

13.10 TRAVAUX A REALISER

Malgré des évolutions réglementaires qui conduisent à l'arrêt du compostage d'ordures ménagères au 31 décembre 2026, le nouveau contrat d'exploitation intègre des travaux importants pour :

- **La protection incendie** du site avec la création d'une réserve d'eau, un renforcement du réseau RIA et du sprinklage au-dessus de la fosse OM, un clapet coupe-feu entre l'usine et le bâtiment et des caméras thermiques. Ces travaux seront achevés début 2023.

Le montant total des travaux engagés pour ces travaux est de 640 K€ HT répartis pour moitié entre la CCPBS et VALCOR.

- **Des travaux de renforcement du BRS et des trémies.**

13.11 PERSPECTIVES REGLEMENTAIRES

- **L'article 90 de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** modifie l'article L. 541-1 du code de l'environnement dans les termes suivants : *«L'autorisation de nouvelles installations de tri mécano-biologiques, de l'augmentation de capacités d'installations existantes ou de leur modification notable est conditionnée au respect, par les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale, de la généralisation du tri à la source des biodéchets. Ces installations ne font pas l'objet d'aides de personnes publiques ».*

- **Code de l'environnement** : L'article 541-21-1 du Code de l'Environnement est ainsi complété : *« Les biodéchets entrant dans un traitement aérobique ou anaérobique ne peuvent être considérés comme recyclés que lorsque ce traitement génère du compost, du digestat ou un autre résultat ayant une quantité similaire de contenu recyclé par rapport aux intrants, qui doit être utilisé comme produit, matière ou substance recyclés.*

A compter du 1^{er} janvier 2027, les biodéchets entrant dans un traitement aérobique ou anaérobique ne sont considérés comme recyclés que si, conformément au présent article L. 541-21-1, ils ont été triés à la source ».

- **Socle commun pour les MFSC** (Matières Fertilisantes et Supports de Culture) : il modifie les critères d'innocuité et les critères de sortie de statut de déchets de façon très restrictive et risque, dans l'état actuel de sa rédaction, de mettre en difficultés, voire de condamner, les filières de traitement des ordures ménagères par compostage notamment.

Le socle commun cible en particulier la présence de microplastiques et les substances toxiques (métaux lourds et médicaments par exemple).

14. LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE TREMEOC

14.1 Post-exploitation

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) exploite depuis 1996 le centre d'enfouissement technique des déchets situé au lieu-dit Le Yeun en TREMEOC (29).

Dans le cadre de la compétence « traitement des déchets », l'exploitation du site a été transférée à VALCOR le 1^{er} juillet 2020, suite à l'adhésion de la CCPBS qui en conserve la propriété.

VALCOR est porteur de l'arrêté d'autorisation.

L'exploitation de cette installation est autorisée par l'arrêté préfectoral n°95/0879 du 6 avril 1995, modifié par plusieurs arrêtés complémentaires.



Le centre d'enfouissement qui ne reçoit plus de déchets depuis le 1^{er} juillet 2009 a permis l'enfouissement de plus de 100 000 T de déchets.

Des travaux de couverture ont été effectués sur tous les casiers dès la fermeture du site, toutefois des travaux supplémentaires d'étanchéité ont été réalisés sur les alvéoles C,D,E en 2021 – 2022 pour un montant total de 630 K€ HT afin de limiter au maximum la quantité de lixiviat à rejeter en station d'épuration.

Les principales activités de post-exploitation sur ce site se résument désormais à :

- Un suivi de l'impact environnemental du site,
- Une surveillance de la production de lixiviats,
- La surveillance et l'entretien du site et des équipements en place.

Le suivi post-exploitation du site court au moins jusqu'au 22 juillet 2041.

Celui-ci consiste à surveiller et limiter voire supprimer l'effet du site sur l'environnement en réduisant notamment et en contrôlant les volumes de lixiviats.

Les tâches à assurer sont les suivantes :

- La surveillance et l'entretien :
 - Du réseau de drainage des eaux pluviales et des lixiviats,

- Des fossés,
 - Du bassin de stockage des lixiviats et des aérateurs, le cas échéant,
 - Du poste de relèvement des eaux pluviales et du système de vannes en amont permettant d'éviter la pollution en cas de déversement accidentel de lixiviats,
 - Du bassin tampon des eaux pluviales et du bassin d'infiltration,
 - De la clôture, des voiries intérieures et d'accès à l'installation,
 - Des aménagements paysagers bordant la clôture,
 - Des aménagements paysagers réalisés à l'issue des travaux d'étanchéité des casiers et de la reprise des réseaux, réalisés en 2021.
- La réalisation des analyses imposées par la réglementation en vigueur et les arrêtés d'autorisation de l'ICPE.
 - La surveillance et l'équipement des regards du système de captage du biogaz de chaussettes au charbon actif.
 - Le relevé météorologique.
 - La production pour le 1^{er} mars d'un rapport annuel de suivi de post-exploitation comprenant un bilan financier détaillé des coûts de post exploitation.

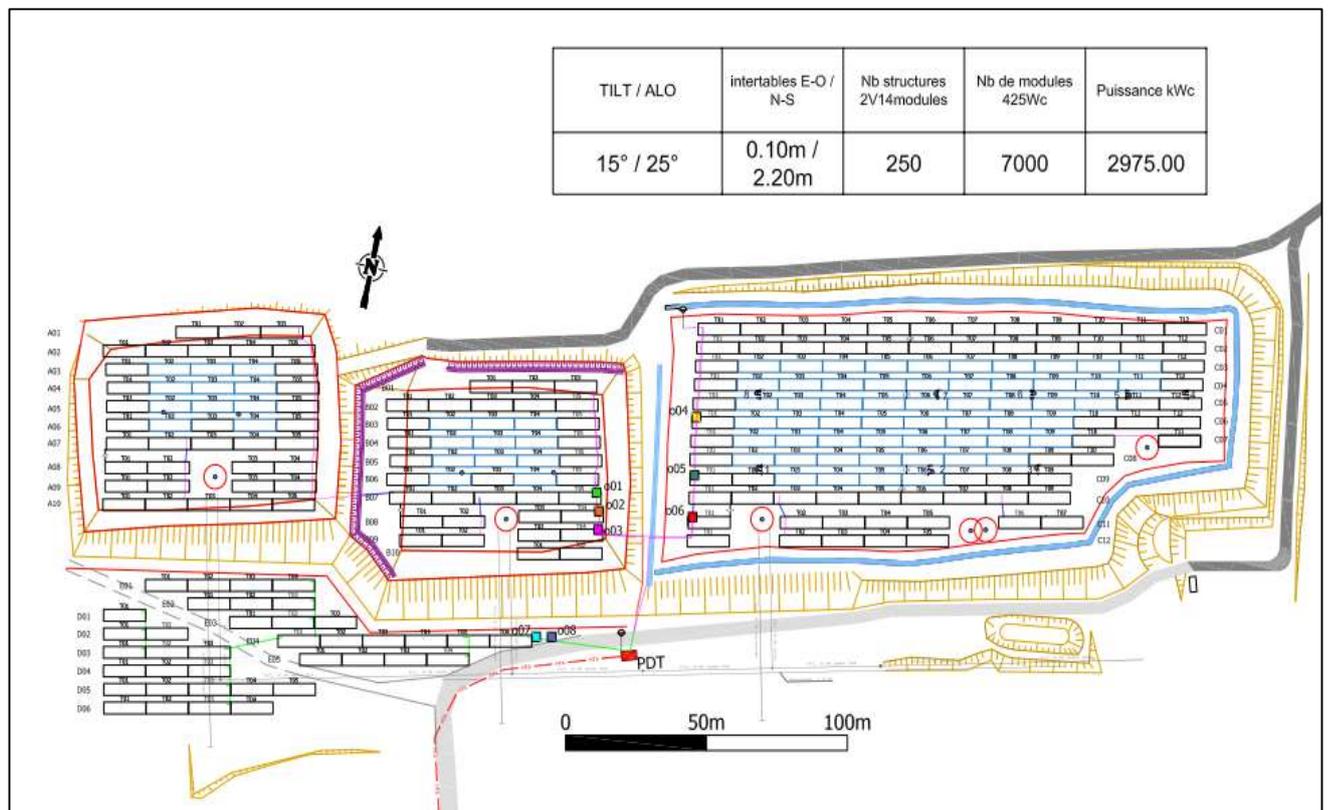
L'ensemble des prestations de suivi de post-exploitation est confié par un marché public de service à l'entreprise GEVAL pour une durée d'un an renouvelable une fois un an.

14.2 Perspectives

La CCPBS a mis le site à disposition du SDEF (Syndicat Départemental de l'Energie en Finistère) pour la réalisation d'un champ de panneaux photovoltaïques dont les travaux débiteront en mai 2023.

7 000 modules pour une puissance de 2 975 KWc (kilowatt crête) seront installés.

Plan des installations prévues



15. ACTIVITE « DECHETERIES »

15.1 Fonctionnement des déchèteries

Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté ont délégué à VALCOR la compétence pour l'exploitation des déchèteries.

VALCOR exploite ainsi trois déchèteries sur le territoire de CCA et quatre sur celui de QC.

Les jours et les heures d'ouverture des 7 déchèteries sont modulées en fonction de la saison comme suit :

Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : de 09h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 / Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : de 09h à 12h et de 13h30 à 18h							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
CONCARNEAU							
TRÉGUNC							
ELLIANT							
SCAËR							
QUIMPERLÉ							
LOCUNOLÉ							
MOËLAN/MER							

 FERMÉ DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS
 FERMÉ TOUTE L'ANNÉE
 Les accès sont fermés 10 min. avant la fermeture des portes ¹

L'exploitation des déchèteries est assurée par l'entreprise THEAUD dans le cadre d'un marché de service depuis janvier 2022 et jusqu'à fin décembre 2026.

ANNEE 2022	Concarneau	Trégunc	Elliant	Scaër	Quimperlé	Locunolé	Moëlan / Mer
Nombre d'agents d'accueil	2	2	1	1	2	1	2

Durant la période de travaux sur site ouvert soit quatre semaines la déchèterie de Trégunc a bénéficié d'un agent supplémentaire.

15.2 Heures d'ouverture des déchèteries

ANNEE 2022	Concarneau	Trégunc	Elliant	Scaër	Quimperlé	Locunolé	Moëlan / Mer
Heures d'ouverture effectives	2 066 h	1 991 h	1 437 h	1 296 h	2 016 h	1 091 h	1 676 h

Quelques fermetures exceptionnelles ont été nécessaires en raison :

- De travaux sur Trégunc, Elliant et Scaër.
- Du Covid 19 à Elliant et Scaër.
- D'une journée de formation des agents des déchèteries.
- D'une journée de canicule

15.3 Fréquentation des déchèteries

La fréquentation des déchèteries est comptabilisée par des moyens automatiques.

		Evolution de la fréquentation par déchèterie												
		Janvier	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
SCAER	PARTICULIERS													0
	ARTISANS	11	4	12	7	15	7	47	30	42	38	24	44	281
LOCUNOLE	PARTICULIERS	344	551	1 324	1 111	2 230	2 200	811	725	710	593	458	398	11 455
	ARTISANS	12	15	12	30	13	9	6	22	20	9	10	20	178
QUIMPERLE	PARTICULIERS	5 027	5 613	8 926	5 830	11 249	9 123	10 154	8 700	10 671	10 215	6 677	5 246	97 431
	ARTISANS	135	168	368	160	144	184	124	166	312	294	189	208	2 452
CONCARNEAU	PARTICULIERS	6 998	7 217	13 045	10 456	11 917	10 295	10 791	10 497	10 321	10 198	7 869	6 037	115 641
	ARTISANS	59	55	121	104	111	68	107	41	92	73	76	72	979
ELLIANT	PARTICULIERS	1 811	1 720	2 208	1 301	2 847	2 157	2 722	2 731	2 614	2 455	2 011	1 635	26 212
	ARTISANS	32	23	41	19	10	21	36	27	44	42	45	59	399
MOELAN	PARTICULIERS	2 667	3 086	4 848	4 368	8 464	7 475	8 091	7 861	8 102	7 581	6 326	3 623	72 492
	ARTISANS	51	60	44	46	50	54	52	30	51	32	37	36	543
TREGUNC	PARTICULIERS	8 823	8 855	894	7 263	13 642	11 227	10 660	13 484	13 321	12 504	8 965	7 359	116 997
	ARTISANS	237	195	22	173	169	222	179	121	268	270	330	246	2 432
TOTAL PARTICULIERS		25 670	27 042	31 245	30 329	50 349	42 477	43 229	43 998	45 739	43 546	32 306	24 298	440 228
TOTAL ARTISANS		537	520	620	539	512	565	551	437	829	758	711	685	7 264
TOTAL GENERAL 2022		26 207	27 562	31 865	30 868	50 861	43 042	43 780	44 435	46 568	44 304	33 017	24 983	447 492

La déchèterie de Scaër n'étant pas équipée d'un système de vidéoprotection il n'y a pas de données fiables disponibles en 2022 pour les particuliers.

Pour les artisans on constate une augmentation de la fréquentation de 44%.

Cette augmentation s'explique par un meilleur taux de recouvrement de la redevance spéciale en place sur les déchèteries.

15.4 Collecte des déchets amiantés

Les déchets d'amiante-ciment des particuliers sont acceptés lors d'opérations programmées pour lesquelles les usagers doivent prendre rendez-vous.

En 2022, 5 opérations de deux jours de collecte de matériaux amiantés ont eu lieu à Quimperlé et à Elliant.

DECHETERIE QUIMPERLE	DECHETERIE ELLIANT
1 ^{er} & 2 février 2022	15 & 17 février 2022
3 & 4 mai 2022	17 & 19 mai 2022
5 & 6 juillet 2022	26 & 28 juillet 2022
9 & 10 août 2022	30 août & 1 ^{er} septembre 2022
25 & 26 octobre 2022	15 & 17 novembre 2022

15.5 Dépôts par les professionnels en déchèteries

Contrairement à d'autres territoires, et jusqu'à nouvel ordre, les dépôts des professionnels (Artisans-commerçants) sont autorisés en déchèteries de façon à pouvoir répondre à leurs besoins.

Les quantités déposées sont limitées à 2 m³.

Ces dépôts sont soumis à une redevance dont les tarifs sont votés chaque année par le Comité Syndical pour tenir compte des évolutions du coût de traitement de ces déchets.

Matériaux déposés par les artisans.	Prix TTC 2022	Volumes 2022	Recettes 2022
Végétaux	13,65 € TTC / m ³	5259 m ³	68 051 € HT
Souches et troncs	Non accepté	/	/
Ferrailles	0,00 € TTC / m ³	19 m ³	/
Cartons	0,00 € TTC / m ³	33 m ³	/
Incinérables	50,00 € TTC / m ³	949 m ³	43 155 € HT
Déchets Ultimes	75,00 € TTC / m ³	861 m ³	58 703 € HT
Bois trié	34,40 € TTC / m ³	526 m ³	16 456 € HT
Inertes Gravats	18,78 € TTC / m ³	317 m ³	5 416 € HT
Déchets Dangereux	3,48 € / Kg	56 kg	178 € HT
Huiles Noires	0,27 € TTC / l	60 l	15 € HT
Plâtre	34,13 € TTC / m ³	65 m ³	2 103 € HT
Huiles alimentaires	0 € TTC / l	/	/
Mobilier	0,00 € TTC / m ³	6 m ³	/
Briques Plâtrières	75,00 € TTC / m ³	20 m ³	1 330 € HT
TOTAL		8 055 m³	195 406 € HT

Une Fiche d'Identification Préalable, FIP, est établie pour chaque professionnel qui en fait la demande. Cette FIP permet d'enregistrer les coordonnées du déposant ainsi que la nature des déchets apportés en déchèterie. Un badge d'accès est alors délivré au professionnel.

En 2022, 533 badges d'accès ont été distribués aux professionnels afin de faciliter leur identification et la procédure de facturation et de recouvrement. Cette solution a permis une amélioration du taux de recouvrement par rapport aux années précédentes.

Depuis mars 2022, l'envoi des bons de facturation est dématérialisé.

L'année 2022 a vu une augmentation des dépôts des professionnels :

- + 3 % des volumes facturés par rapport à 2021.
- + 19 % des bons réalisés par rapport à 2021.
- + 20 % de recette par rapport à 2021.

Une facturation à « blanc » des dépôts des collectivités a été instaurée en 2022.

Ces dépôts ont représenté 3 011 m³ de déchets collectés en 2022 soit un coût pour les collectivités de 45 965 € HT.

Un bilan annuel des apports a été transmis à chaque collectivité afin qu'elles puissent provisionner cette nouvelle dépense.

➤ Diminution du nombre de bons émis manuellement

Dans le cadre du marché » N° 21D0200 « EXPLOITATION DES DECHETERIES » VALCOR a mis à disposition de l'entreprise THEAUD titulaire du marché un nouveau système de facturation électronique en mars 2022.

	<u>JAN.</u>	<u>FÉV.</u>	<u>MAR.</u>	<u>AVR.</u>	<u>MAI</u>	<u>JUIN</u>	<u>JUIL.</u>	<u>AOÛ.</u>	<u>SEPT.</u>	<u>OCT.</u>	<u>NOV.</u>	<u>DEC.</u>
Nbre de bon papier 2021	<u>356</u>	<u>300</u>	<u>336</u>	<u>389</u>	<u>293</u>	<u>511</u>	<u>447</u>	<u>259</u>	<u>595</u>	<u>621</u>	<u>575</u>	<u>577</u>
Nbre de bon papier 2022	<u>565</u>	<u>503</u>	<u>167</u>	<u>161</u>	<u>140</u>	<u>256</u>	<u>151</u>	<u>135</u>	<u>199</u>	<u>158</u>	<u>100</u>	<u>110</u>
Total bons 2022	<u>565</u>	<u>548</u>	<u>442</u>	<u>494</u>	<u>466</u>	<u>571</u>	<u>536</u>	<u>473</u>	<u>837</u>	<u>764</u>	<u>677</u>	<u>694</u>

Le tableau ci-dessus met en évidence une nette diminution de la saisie du nombre de bons papiers.

En effet, la mise en place du logiciel permet à chaque agent d'accueil en déchèterie de saisir en dématérialiser la nature ainsi que la quantité du déchet déposé.

L'artisan reçoit immédiatement ce bon de dépôt par mail dès lors qu'il a complété sa FIP (chapitre 15.5).

L'artisan qui n'est pas enregistré dans le registre de carte d'accès n'est donc pas reconnu de ce fait un bon papier est rempli et remis à chaque début de mois suivant afin d'effectuer la saisie en vue de la facturation.

Il est noté que THEAUD a par ailleurs fait un effort considérable de sensibilisation et de formation des agents à la facturation des dépôts.

15.6 Evolution des tonnages des principaux déchets

TENDANCE DES TONNAGES TRANSPORTES PAR CAISSONS EN 2022													
	Bois valorisable	Carton	Végétaux	DIB	Déchets Ultimes	Ferraille	Gravats	Incinérables	Brique Plâtrière	Palettes	Plâtre	Amiante	TOTAL
CONCARNEAU	648 t	151 t	1 788 t		1 007 t	326 t	864 t	565 t					5 349 t
TREGUNC	753 t	112 t			1 093 t	420 t	946 t	607 t			31 t		3 961 t
ELLIANT	501 t	44 t	782 t		513 t	218 t	489 t	324 t			18 t	39 t	2 928 t
SCAER	297 t	31 t			719 t	192 t	308 t	254 t			12 t		1 813 t
QUIMPERLE	633 t	181 t			1 106 t	527 t	1 331 t	732 t	592 t	127 t	69 t	75 t	5 372 t
LOCUNOLE	221 t	34 t	622 t		375 t	147 t	272 t	174 t			14 t		1 859 t
MOELAN SUR MER	361 t	76 t	2 169 t		956 t	242 t	657 t	322 t			49 t		4 831 t
EMMAÛS	0 t			147 t									147 t
Total 2022	3 414 t	627 t	5 361 t	147 t	5 770 t	2 072 t	4 865 t	2 978 t	592 t	127 t	193 t	114 t	26 260 t
2021	4 728 t	689 t	7 003 t	249 t	6 742 t	2 481 t	5 532 t	3 262 t	0 t	157 t	160 t	150 t	31 153 t
2020	4 233 t	560 t	5 761 t	116 t	5 997 t	2 315 t	4 703 t	3 009 t	0 t	126 t	74 t	117 t	27 011 t
2019	4 344 t	613 t	6 649 t	0 t	6 659 t	2 297 t	5 604 t	3 155 t	0 t	131 t	116 t	134 t	29 701 t
Evolution 2021/2022	-28%	-9%	-23%	-41%	-14%	-16%	-12%	-9%		-19%	21%	-24%	-16%

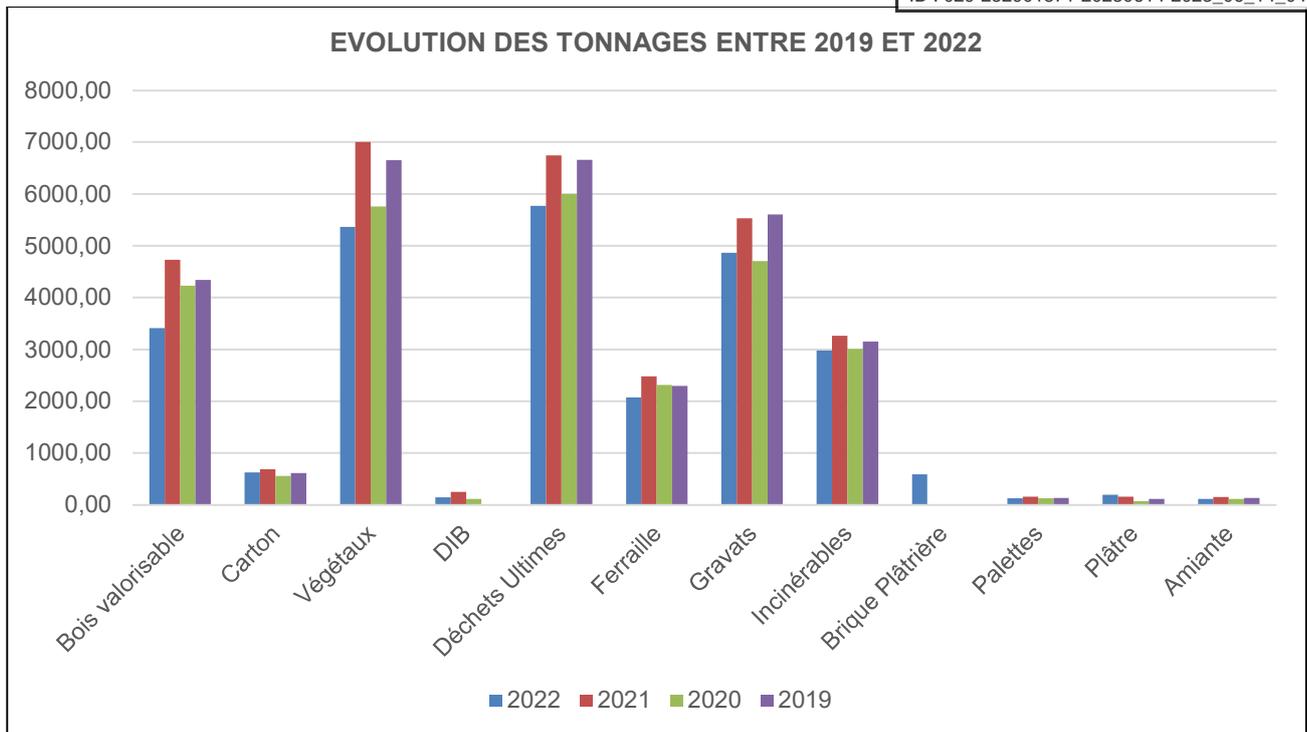
➤ Constats :

- Diminution des tonnages pour tous les flux

Le graphique ci-dessous met en évidence une diminution générale des tonnages pour la majorité des flux de déchets.

Les diminutions les plus fortes apparaissent sur le bois valorisable et les végétaux :

- Le poids des végétaux a fortement été impacté par la sécheresse.
- Les tonnages de bois valorisable diminuent du fait des exigences de tri fixées par les repreneurs qui sont de plus en plus restrictives.



15.7 L'optimisation des transports

VALCOR s'efforce de limiter les transports par une politique d'incitation des prestataires à optimiser le taux de remplissage des caissons pour limiter les kilomètres parcourus. (Utilisation d'un engin itinérant de compactage dans les caissons) et par des solutions de valorisation de proximité.

NOMBRE DE CAISSONS TRANSPORTES EN 2022													
	Bois valorisable	Carton	Végétaux	DIB	Déchets Ultimes	Ferraille	Gravats	Incinérables	Brique Plâtrière	Palettes	Plâtre	Amiante	TOTAL
CONCARNEAU	110	57	210		99	45	73	118					712
TREGUNC	128	51			109	60	86	126			26		586
ELLIANT	103	125	109		50	32	44	73			20	8	564
SCAER	48	38			77	32	26	57			12		290
QUIMPERLE	100	63			130	73	112	154	55	54	59	13	813
LOCUNOLE	34	12	79		41	21	23	40			15		265
MOELAN SUR MER	58	24	287		99	33	62	66			48		677
EMMAÛS	0			24									24
Total 2022	581	370	685	24	605	296	426	634	55	54	180	21	3931
2021	833	252	928	39	718	362	519	738	0	42	132	30	4593
Evolution 2021/2022	-30%	47%	-26%	-38%	-16%	-18%	-18%	-14%		29%	36%	-30%	-14%

On constate une baisse du nombre de rotations de 14% par rapport à 2021 (-662 rotations).

Ces diminutions sont en lien avec la baisse des tonnages mais aussi avec l'optimisation du poids des bennes.

16. FLUX DES DECHETS DE DECHETERIES EN 2022

2022 : TONNAGES DE DECHETS RÉCEPTIONNÉS SUR LES DÉCHÈTERIES DE CONCARNEAU, TREGUNC, ELLIANT, SCAËR, QUIMPERLÉ, LOCUNOLÉ ET MOËLAN SUR MER					
 MÉTALX	Concarneau	GUYOT QUIMPER	325,76 t	2 072 t	
	Trégunc		419,92 t		
	Elliant		217,74 t		
	Scaër	GUYOT KERVIGNAC	191,94 t		-16%
	Quimperlé		527,22 t		
	Locunolé		146,66 t		
	Moëlan sur Mer		242,28 t		
Les métaux sont triés et recyclés					
 INCINÉRABLE	Concarneau	UVE CONCARNEAU	439,36 t	2 362 t	
	Trégunc		443,50 t		
	Elliant		245,72 t		
	Scaër		189,88 t		
	Quimperlé		531,50 t		
	Locunolé		126,92 t		
	Moëlan sur Mer		238,02 t		
	EMMAUS		146,90 t		
Valorisation énergétique					
 INCINÉRABLE	Concarneau	GUYOT QUIMPER CSR MORLAIX GEVAL BRIEC INCINERATION	125,54 t	762 t	
	Trégunc		163,10 t		
	Elliant		77,98 t		
	Scaër		63,78 t		
	Quimperlé		200,44 t		
	Locunolé		46,98 t		
	Moëlan sur Mer		83,74 t		
Valorisation énergétique CSR et enfouissement en classe II					
 DECHETS ULTIMES	Concarneau	GUYOT QUIMPER CSR MORLAIX	1 007,06 t	5 770 t	
	Trégunc		1 093,42 t		
	Elliant		512,90 t		
	Scaër		719,48 t		
	Quimperlé		1 105,68 t		
	Locunolé		366,28 t		
	Moëlan sur Mer		965,02 t		
Valorisation énergétique CSR et enfouissement en classe II					
 BRIQUES PLÂTRIÈRES	Concarneau	THEAUD RIEC SUR BELON CET II LA VRAIE CROIX		592 t	
	Trégunc				
	Elliant				
	Scaër				
	Quimperlé		592,30 t		
	Locunolé				
Enfouissement en classe II					
 PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	Concarneau	THEAUD RIEC-SUR-BELON USINE PLACO CHEVRES- RICHEMONT	30,60 t	193 t	
	Trégunc		18,08 t		
	Elliant		12,16 t		
	Scaër		69,27 t		
	Quimperlé		14,32 t		
	Locunolé		48,61 t		
	Moëlan sur Mer				
Valorisation énergétique CSR et enfouissement en classe II					
 CARTONS	Concarneau	ECOTRI FOUESNANT	150,90 t	627 t	
	Trégunc		111,54 t		
	Elliant		43,80 t		
	Scaër		30,86 t		
	Quimperlé		180,66 t		
	Locunolé		33,76 t		
	Moëlan sur Mer		75,68 t		
	Recyclage				
 GRAVATS / INERTES	Concarneau	CARRIÈRES BRETONNES ELLIANT	863,80 t	4 865 t	
	Trégunc		945,52 t		
	Elliant		488,57 t		
	Scaër		307,65 t		
	Quimperlé		1 330,66 t		
	Locunolé		272,23 t		
	Moëlan sur Mer		657,06 t		
	Enfouissement en classe III				
 BOIS TRAITÉ	Concarneau	VEOLIA QUIMPER	648,20 t	3 414 t	
	Trégunc		752,63 t		
	Elliant		501,44 t		
	Scaër		296,70 t		
	Quimperlé		633,00 t		
	Locunolé		220,80 t		
	Moëlan sur Mer		360,94 t		
Recyclage matière (panneaux de particules) et énergétique					
 BOIS	Concarneau	EMMAUS REDENE		127 t	
	Trégunc				
	Elliant				
	Scaër				
	Quimperlé		127,00 t		
	Locunolé				
Bois de chauffage convention EMMAUS					

 VÉGÉTAUX	Concarneau	PLATE FORME DE TREGUNC ETA ROCUET EARL SEACH VEOLIA	1 787,88 t	17 836 t
	Trégunc		7 686,93 t	
	Elliant		782,18 t	
	Scaër		1 202,02 t	
	Quimperlé		3 586,67 t	
	Locunolé		621,96 t	
	Moëlan sur Mer		2 168,68 t	
SOUCHES				
 PELOUSES	Trégunc	METHANODET LANGOLEN	0 t	24 t
	Trégunc		23,60 t	
Valorisation matière compost, co-compostage et méthanisation				
 DÉCHETS MÉNAGERS	Concarneau	TRIADIS SERVICES RENNES	16,12 t	79 t
	Trégunc		12,81 t	
	Elliant		8,80 t	
	Scaër		7,32 t	
	Quimperlé		18,51 t	
	Locunolé		4,58 t	
	Moëlan sur Mer		10,40 t	
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES				
 DÉCHETS DIFFUS	Concarneau	Eco-DDS CHIMIREC BRIEC CHIMIREC JAVENE	18,05 t	110 t
	Trégunc		22,63 t	
	Elliant		11,57 t	
	Scaër		8,38 t	
	Quimperlé		26,00 t	
	Locunolé		7,05 t	
	Moëlan sur Mer		15,96 t	
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE (DOS)				
Neutralisation des substances dangereuses par l'incinération				
 PILES ET ACCUMULATEURS	Concarneau	COREPILE PAPREC D3E LE RHEU	2,17 t	12 t
	Trégunc		2,43 t	
	Elliant		1,32 t	
	Scaër		0,42 t	
	Quimperlé		3,21 t	
	Locunolé		0,81 t	
	Moëlan sur Mer		1,30 t	
Recyclage				
 DEEE	Concarneau	ECOSYSTEM VEOLIA QUIMPER	179,63 t	1 037 t
	Trégunc		192,74 t	
	Elliant		108,34 t	
	Scaër		86,16 t	
	Quimperlé		278,95 t	
	Locunolé		62,08 t	
	Moëlan sur Mer		129,52 t	
	Démantèlement : recyclage et neutralisation			
 LAMPES	Concarneau	ECOSYSTEM VEOLIA LORIENT	1,14 t	6 t
	Trégunc		0,89 t	
	Elliant		0,68 t	
	Scaër		0,46 t	
	Quimperlé		1,56 t	
	Locunolé		0,21 t	
	Moëlan sur Mer		0,57 t	
Démantèlement : recyclage et neutralisation				
 HUILES DE VIDANGE	Concarneau	CHIMIREC JAVENE	7,29 t	44 t
	Trégunc		8,10 t	
	Elliant		4,23 t	
	Scaër		3,60 t	
	Quimperlé		12,69 t	
	Locunolé		3,42 t	
	Moëlan sur Mer		4,77 t	
Traitement et recyclage				
 HUILES DE FRITURE	Concarneau	GECCO VALOLEIQUE BOUAYE	2,75 t	13 t
	Trégunc		1,96 t	
	Elliant		2,06 t	
	Scaër		1,31 t	
	Quimperlé		2,82 t	
	Locunolé		0,79 t	
	Moëlan sur Mer		1,19 t	
Recyclage				
 PAPIERS	Concarneau	CCA ECOTRI FOUESNANT		188 t
	Trégunc		71,76 t	
	Elliant			
	Scaër			
	Quimperlé			
	Locunolé		115,76 t	
	Moëlan sur Mer			
Recyclage				

AMIANTE CIMENT  AMIANTE / CIMENT	Concarneau	SITA GUELTAS		114 t
	Trégunc			
	Elliant		39,36 t	
	Scaër			
	Quimperlé		74,96 t	
	Locunolé			
	Moëlan sur Mer			
Enfouissement dans des alvéoles amiante				
POLYSTYRÈNE  POLYSTYRÈNE	Concarneau	KNAUF INDUSTRIE GUÉMÉNÉ-SUR-SCORFF	4,41 t	16 t
	Trégunc		3,27 t	
	Elliant			
	Scaër			
	Quimperlé		5,16 t	
	Locunolé			
	Moëlan sur Mer		3,18 t	
Recyclage				
BATTERIES  BATTERIES	Concarneau	AFM RECYCLAGE BRIEC	5,02 t	26 t
	Trégunc		2,47 t	
	Elliant		3,83 t	
	Scaër		1,07 t	
	Quimperlé		6,52 t	
	Locunolé		1,89 t	
	Moëlan sur Mer		5,02 t	
Recyclage				
Déchets d'Eléments d'Ameublement  MOBILIER	Concarneau	ECO-MOBILIER	404,08 t	2 221 t
	Trégunc		427,92 t	
	Elliant		139,04 t	
	Scaër		176,80 t	
	Quimperlé		665,65 t	
	Locunolé		138,62 t	
	Moëlan sur Mer		268,92 t	
Tri recyclage, valorisation matière et énergétique				
Textiles et chaussures  TEXTILES CHAUSSURES	Concarneau	Abi 29	19,71 t	65 t
	Trégunc		9,93 t	
	Elliant		4,83 t	
	Scaër		2,87 t	
	Quimperlé		15,83 t	
	Locunolé		1,68 t	
	Moëlan sur Mer		10,13 t	
Réemploi et Recyclage				
Estimatif du tonnage récupéré en déchèteries à travers les opérations de récupération en déchèterie, notamment RETRITOUT				76 t
Récupération et réemploi				
TONNAGE TOTAL 2022				42 649 t
TONNAGE 2021				47 483 t
ÉVOLUTION DU TONNAGE PAR RAPPORT A 2021				-10%

Répartition des tonnages collectes par déchèterie en 2022

Tonnage global annuel par déchèterie			
Concarneau Cornouaille Agglomération	CONCARNEAU	6 009 t	21 649 t
	TREGUNC	12 356 t	
	ELLIANT	3 212 t	
Quimperlé Communauté	SCAER	3 303 t	21 000 t
	QUIMPERLE	9 996 t	
	LOCUNOLE	2 071 t	
	MOELAN SUR MER	5 291 t	
	EMMAÜS	147 t	
TOTAL VALCOR			42 649 t

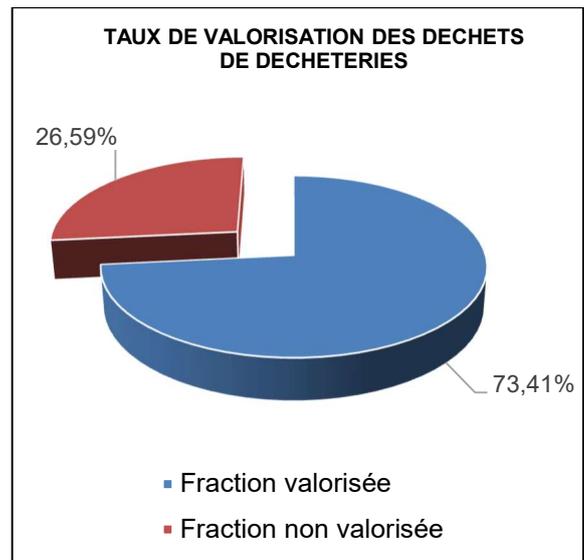
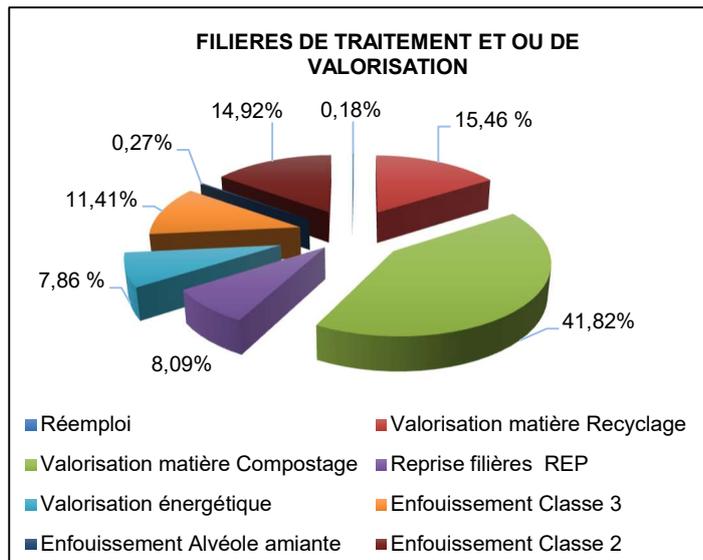
17. BILAN DE LA VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES EN 2022

Le taux de valorisation des déchets traités par VALCOR en déchèteries peut ainsi être établi :

2022	Réemploi	Valorisation matière		Reprise filières REP	Valorisation énergétique	Enfouissement			TOTAL 2022	TOTAL 2021	EVOLUTION	
		Recyclage	Compostage			Classe 3	Alvéole amiante	Classe 2				
Ferraille		2 072 t							2 072 t	2 480 t	-408 t	-16%
Batteries		26 t							26 t	28 t	-2 t	-8%
Incinérables					3 123 t				3 123 t	3 511 t	-388 t	-11%
Cartons		627 t							627 t	690 t	-63 t	-9%
Gravats inertes						4 865 t			4 865 t	5 512 t	-647 t	-12%
Plâtre		193 t							193 t	160 t	33 t	21%
Déchets Ultimes								5 770 t	5 770 t	6 743 t	-973 t	-14%
Briques Plâtrières								592 t	592 t	0 t	-	-
Bois valorisable		3 414 t							3 414 t	4 732 t	-1 318 t	-28%
Palette					127 t				127 t	157 t	-30 t	-19%
Pelouse					23 t				24 t	327 t	-303 t	-93%
Végétaux			17 836 t						17 836 t	19 059 t	-1 223 t	-6%
Souches et troncs d'arbres		0 t							0 t	0 t	0 t	0%
Déchets Spéciaux DMS HORS REP					79 t				79 t	99 t	-20 t	-21%
Déchets Diffus Spécifiques REP				110 t					110 t	115 t	-5 t	-5%
Piles				12 t					12 t	14 t	-2 t	-17%
Déchets Électriques électroniques				1 037 t					1 037 t	1 152 t	-115 t	-10%
Lampes et néons				6 t					6 t	5 t	1 t	10%
Huiles de vidange		44 t							44 t	46 t	-2 t	-4%
Huiles de friture		13 t							13 t	14 t	-1 t	-8%
Papiers		188 t							188 t	231 t	-43 t	-19%
Amiante-ciment							114 t		114 t	150 t	-36 t	-24%
Polystyrène		16 t							16 t	15 t	1 t	7%
Déchets d'ameublement				2 221 t					2 221 t	2 102 t	119 t	6%
Textiles				65 t					65 t	68 t	-3 t	-4%
Objet (textile et réemploi)	76 t								76 t	73 t	3 t	4%
Total	76 t	6 719 t	17 836 t	3 450 t	3 225 t	4 865 t	114 t	6 362 t	42 649 t	47 483 t	-5 427 t	-10%
Pourcentage	0,18%	15,46%	41,82%	8,09%	7,86%	11,41%	0,27%	14,92%				
		Fraction valorisée				Fraction non valorisée						
Taux de valorisation des déchets de déchèterie en 2021		73,41%				26,59%						

41,82 % des déchets collectés dans les déchèteries sont des végétaux à composter.

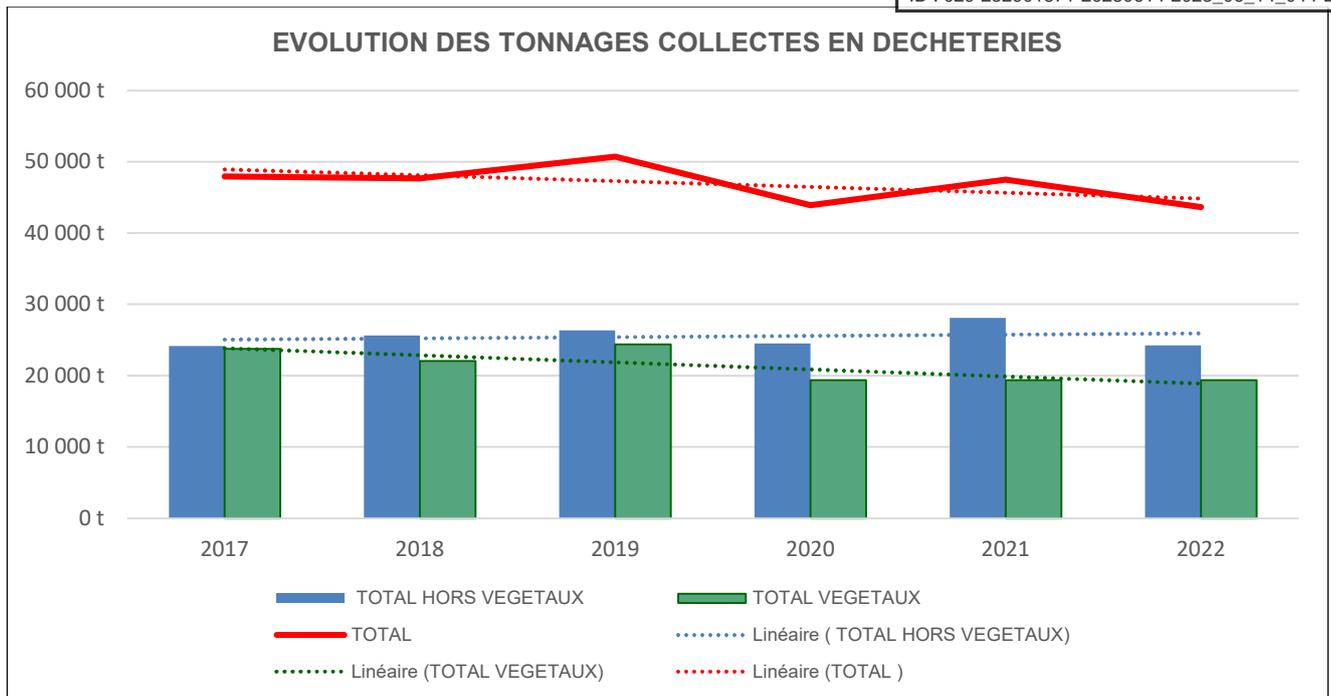
Un quart des déchets ne sont pas valorisés et sont dirigés vers l'enfouissement alors que les capacités de stockage vont être en diminution d'ici 2030 et que la TGAP est appelée à doubler d'ici 2025 (18 €/t en 2020, 30 €/t en 2021 pour atteindre 65 €/t en 2025).



18. EVOLUTION DU TONNAGE DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES DE CCA et QC

❖ Evolution du tonnage de déchets collecté en déchèteries

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Amiante-ciment	119 t	132 t	134 t	117 t	150 t	114 t
Batteries	27 t	21 t	22 t	20 t	28 t	26 t
Bois valorisable	4 146 t	4 534 t	4 348 t	4 243 t	4 732 t	3 414 t
Cartons	564 t	586 t	613 t	560 t	690 t	627 t
DEEE	1 030 t	1 070 t	1 123 t	1 055 t	1 152 t	1 037 t
Déchets Spéciaux DMS HORS REP	107 t	79 t	106 t	92 t	99 t	79 t
Déchets Diffus Spécifiques REP	82 t	92 t	137 t	89 t	115 t	110 t
Déchets Ultimes	5 037 t	5 683 t	6 658 t	5 997 t	6 743 t	5 770 t
Ferraille	2 001 t	2 196 t	2 297 t	2 315 t	2 480 t	2 072 t
Gravats inertes	6 548 t	6 301 t	5 604 t	4 687 t	5 512 t	4 865 t
Huiles de friture	10 t	8 t	9 t	10 t	14 t	13 t
Huiles de vidange	38 t	43 t	43 t	38 t	46 t	44 t
Incinérables détournés	2 956 t	3 240 t	3 257 t	1 415 t	921 t	762 t
Incinérables				1 710 t	2 591 t	2 362 t
Lampes et néons	4 t	4 t	5 t	5 t	5 t	6 t
Déchets d'ameublement	1 025 t	1 154 t	1 536 t	1 690 t	2 102 t	2 221 t
Palette	133 t	141 t	128 t	126 t	157 t	127 t
Papiers	263 t	249 t	242 t	198 t	231 t	188 t
Piles	11 t	14 t	12 t	11 t	14 t	12 t
Plâtre				81 t	160 t	193 t
Polystyrène	13 t	10 t	11 t	10 t	15 t	16 t
Textiles	56 t	55 t	65 t	49 t	68 t	65 t
Briques Plâtrières	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	592 t
Réemploi				15 t	73 t	76 t
TOTAL HORS VEGETAUX	24 169 t	25 613 t	26 352 t	24 533 t	28 097 t	24 790 t
Pelouse valorisée énergie	23 741 t	22 031 t	345 t	210 t	327 t	23 t
Végétaux compostés			24 018 t	19 169 t	19 059 t	17 836 t
TOTAL VEGETAUX	23 741 t	22 031 t	24 363 t	19 379 t	19 386 t	17 859 t
TOTAL	47 910	47 644	50 715	43 911 t	47 483 t	42 649 t



On constate une baisse des tonnages en 2022 (-10% par rapport à 2021).

La quantité de végétaux diminue également (-6% par rapport à 2021).

Malgré la baisse des tonnages, les déchets ultimes (dits « Encombrants ») impacte fortement le budget « Déchèteries ».

Notons par ailleurs le durcissement de la réglementation concernant la nature des déchets et les tonnages autorisés dans les CET qui induit une augmentation significative des coûts de traitement parallèlement à celle de la TGAP de l'enfouissement 2025 (40 €/t en 2022, 51 €/t en 2022 pour atteindre 65 €/t en 2025).

19. EVOLUTION DU TONNAGE DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES PAR HABITANT

RATIOS	2017	2018	2020	2021	2022
Habitants DGF (CCA + QC)	118 236	118 236	118 726	119 591	120 262
Tonnage total des ménages + professionnels	47 910 t	47 645 t	43 911	47 483	42 649
Kg de déchets total / habitant DGF	405,21 Kg	402,97 Kg	369,85 Kg	397,04 Kg	354.63 Kg
Tonnage hors végétaux	24 169 t	25 613 t	24 533 t	28 097 t	24790
Kg de déchets hors dv / habitant DGF	204,41 Kg	216,63 Kg	206,64 Kg	234,94 Kg	206.13 Kg
Tonnage végétaux	23 741 t	22 031 t	19379	19059	17859

On constate une diminution des flux de déchets (- 42,41 kg par habitant en 2022).

On peut observer une diminution des ratios des apports de végétaux en déchèteries en 2022 notamment due aux conditions météorologiques.

20. MISE EN PLACE DU PROGRAMME TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES (TER)

L'appel à projets "Territoire économe en ressources" lancé par l'ADEME vise à développer les démarches territoriales en faveur de l'économie circulaire, c'est-à-dire la prévention et la gestion efficace des ressources et à renforcer la cohérence des politiques publiques.

Ce programme d'action qui se déroulera sur une période de trois ans vise à faire évoluer les habitudes de tri et valorisation des déchets par les usagers des déchèteries en référence aux orientations de la loi AGE3.

Ce programme est adossé au TER porté par Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et au Contrat d'Objectif Territorial (COT) mené par Quimperlé Communauté. Il est également en lien avec les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis en œuvre par les deux collectivités.

Vu la délibération du 16 février 2021 autorisant le Président à signer ce contrat et à procéder au recrutement du chargé de mission, un agent a été recruté et **la prise de poste a eu lieu le 1^{er} septembre 2022.**

Le plan d'actions en déchèteries doit permettre :

- La réduction des tonnages et l'amélioration de la qualité du tri notamment en identifiant les pistes d'amélioration, en sensibilisant aux "réduire" - "réparer", en mettant à jour les supports de communication, en organisant des événements autour de solutions pour réduire l'apport des végétaux, etc.
- La maîtrise des coûts par l'accompagnement du développement de nouvelles filières locales du réemploi et de la réparation et la réflexion autour de l'évolution des conditions d'accès aux déchèteries.
- La gestion des déchets en circuits courts par la réflexion autour de l'organisation des équipements dans le cadre des nouvelles obligations et des nouvelles REP, l'augmentation de la part des déchets faisant l'objet d'une valorisation, l'accompagnement d'un réseau d'acteurs pour la promotion du réemploi dans le secteur du BTP.

À l'occasion de sa prise de poste, l'agent a pu rencontrer les différents acteurs du territoire concerné par le programme d'actions à déployer et ainsi appréhender les problématiques des différents partenaires.

La première action mise en œuvre a été la réalisation d'une enquête auprès des usagers avec un double objectif : permettre de construire un outil de pilotage d'une stratégie dans le cadre de l'économie circulaire en réalisant un état des lieux des pratiques, et, d'élaborer une stratégie de communication.

Le recueil des données a été effectué via une enquête en « face à face » en déchèterie et de façon « auto-administré » en ligne.

417 personnes ont répondu au questionnaire. Les résultats les plus intéressants à retenir dans le cadre des actions à mener sont que :

- 72 % des répondants ne connaissent pas VALCOR ou n'identifient pas bien ses missions ;
- La réparation semble être un réflexe même s'il n'est pas systématique ;
- L'achat d'occasion n'apparaît pas comme une pratique habituelle et la marge de progression est importante ;
- 55,17 % des répondants déclarent apporter les tailles de haies et branchages en déchèteries, alors que 31,70 % déclarent les composter ou les broyer. Un travail autour du broyage nous permettra une certaine marge de progression.

Afin de mesurer des évolutions éventuelles, un sondage du même type sera réalisé chaque année.

Le programme se décline selon 9 fiches actions :

Fiche Action n°1 – Diagnostic, analyses, travail d’animation et sensibilisation en lien avec les services prévention de CCA et QC.

Fiche Action n°2 – Développer le système d’informations disponibles sur le site internet de VALCOR et mise en évidence d’applications numériques existantes.

Fiche Action n°3 – Animation en lien avec les services espaces verts de communes, les jardiniers amateurs et les professionnels du jardinage (Pépinieristes et motoculture).

Fiche Action n°4 - Gazette des bonnes pratiques sur les déchèteries.

Fiche Action n°5 – Sensibilisation et incitation vers les filières de tri et de réemploi.

Fiche Action n°6 – Communication et information sur la mise en place de dispositifs de contrôle d’accès.

Fiche Action n°7 – Accompagnement et analyse de l’incidence des horaires d’ouverture et de fermeture des déchèteries.

Fiche Action n°8 – Contribution aux études de nouveaux équipements de traitement sur le territoire.

Fiche Action n°9 – Création et accompagnement d’un réseau d’acteurs pour la promotion du réemploi dans le secteur du BTP.

Pour l’année à venir les actions prioritaires seront :

- En lien avec la Fiche Action n°1, la mise en place des premières animations et l’intervention sur des événements associatifs et festifs ;
- En lien avec la Fiche Action n°2, la création de la maquette de développement à mettre en œuvre sur le site Internet de VALCOR ;
- En lien avec la Fiche Action n°3, l’organisation des premières animations et d’événements de démonstration ;
- En lien avec la Fiche Action n°4, l’élaboration et la publication du premier numéro.

Pour mener à bien la mise en œuvre de ce projet, VALCOR s’appuiera sur un comité de pilotage, l’entité décisionnaire présidée par la Présidente de la commission « Déchèterie » ainsi que sur un comité technique, chargé d’accompagner et d’apporter des avis techniques dans la mise en œuvre opérationnelle du programme.

Il est prévu que le comité de pilotage se réunisse deux fois par an, adossé à la commission déchèterie et le comité technique une fois par trimestre. Sur l’année 2022, deux réunions ont eu lieu :

- Comité de pilotage de « lancement » le 21 septembre 2022
- Comité technique du dernier trimestre 2022 le 18 octobre 2022.

21. TONNAGES COLLECTES SUR LES DECHETERIES DE CCDZ, CCHPB, CCCS

VALCOR est porteur du marché de transport et de traitement des caissons « Encombrants » et « Incinérables » des déchèteries des communautés de communes CCDZ, CCHPB et CCCS.

VALCOR assure également le transport et traitement des gravats inertes, ferrailles et bois de classe B pour la CCCS.

Ces trois Communautés de Communes versent une contribution spécifique à VALCOR pour ces prestations.

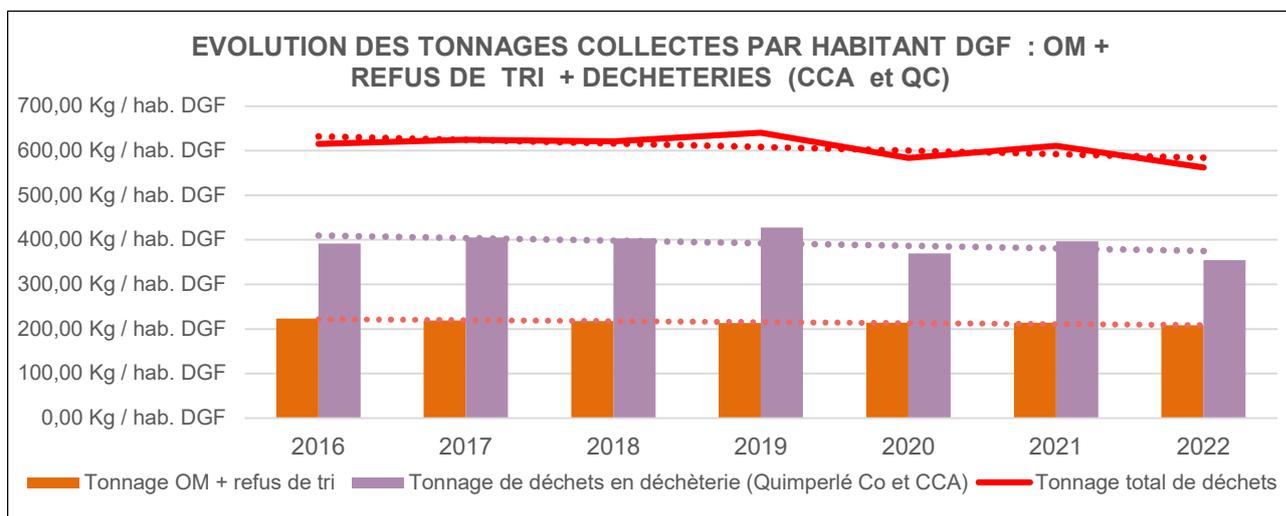
Le récapitulatif des tonnages transportés et traités ainsi que les montants facturés aux communautés de communes sont donnés dans le tableau suivant :

2022	CCHPB	CCDZ	CCCS
Nature des déchets			
Encombrants	424.40 t	390,40 t	379,32 t
Incinérables	407.76 t	319.94 t	431.40 t
Encombrants / incinérables détournés	211.92 t	188.86 t	255.04 t
Gravats			2 904,18 t
Ferraille			334,40 t
Bois B			869,52 t
Tonnage total	1 044,08 t	899,20 t	5 165 t
Montant des prestations refacturées aux EPCI	152 104 € HT	135 071 € HT	249 729 € HT

22. BILAN DE LA VALORISATION DES DECHETS TRAITES PAR VALCOR EN 2022

22.1 Evolution de la quantité totale de déchets par habitant DGF (hors CCPBS)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage OM + refus de tri (kg / hab. DGF)	223.62	219.38	217.96	213.23	213.88	213.87	208.25
Tonnage de déchets en déchèterie (Quimperlé Co et CCA) (kg / hab. DGF)	391.86	405.21	402.97	427.44	369.85	397.04	354.63
Tonnage total de déchets (kg / hab. DGF)	615.48	624.59	620.93	640.67	583.73	610.91	562.89
Evolution en %	0.79%	1.48%	-0.59%	3.18%	-8.89%	4.66%	-7.86%



En 2022, le tonnage total des déchets ménagers et assimilés produit par les habitants est orienté à la baisse, avec une quantité d'ordures ménagères et d'incinérables en diminution mais des refus de collecte sélective en augmentation.

22.2 Bilan du traitement et de la valorisation des déchets

Les déchets réceptionnés sont triés et traités selon les priorités suivantes :

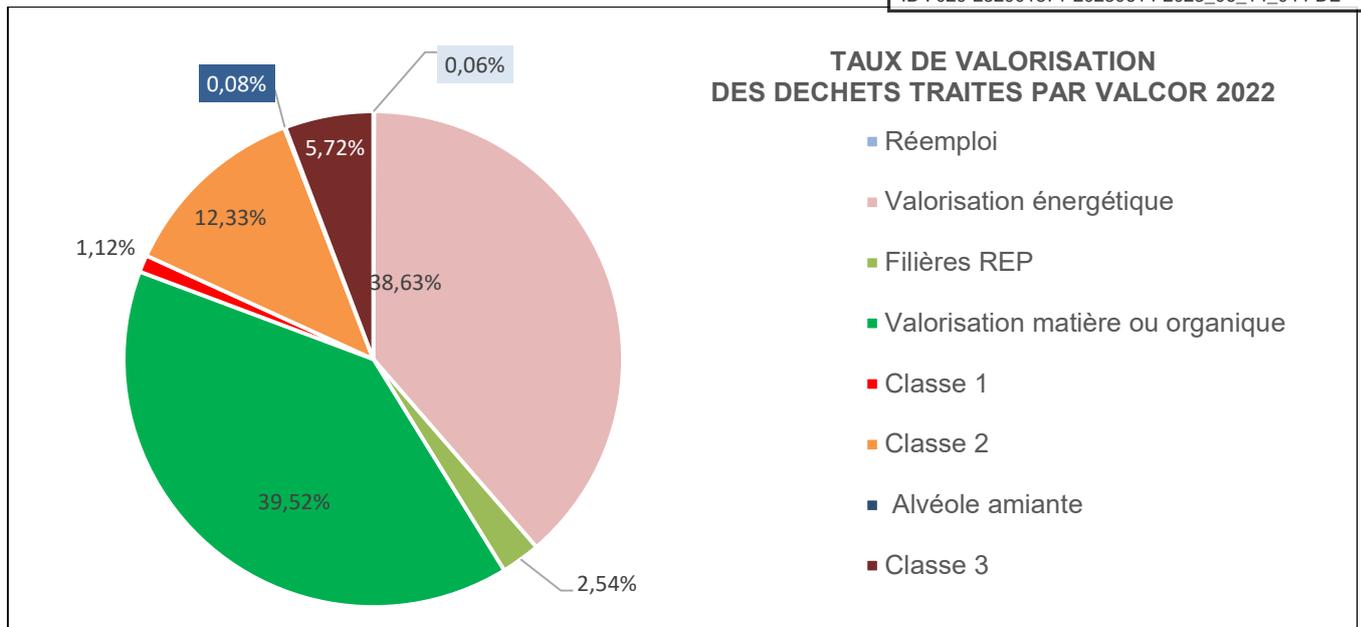
- Réemploi,
- Valorisation matière,
- Valorisation énergétique,
- Stockage en centre d'enfouissement technique.

Le plan national de réduction et de valorisation des déchets doit permettre à la France de diviser par deux les quantités de **déchets** mis en décharge d'ici 2025. Les déchets doivent ainsi être considérés comme des **ressources** à même de soutenir le développement de filières de recyclage, **créatrices d'emplois** et de **croissance verte**.

VALCOR et les EPCI adhérents sont engagés collectivement dans cette démarche vertueuse. Mais les subventions de l'ADEME pour accompagner ces efforts se réduisent d'année en année et les moyens mis en œuvre pour « encourager » les collectivités dans cette direction au travers de la TGAP sont perçus comme une sanction fiscale.

Nota : VALCOR inscrit délibérément les mâchefers comme des déchets valorisés. Notons cependant que ces tonnages sont comptabilisés deux fois, en tant que déchets « entrés » sous forme d'ordures ménagères et assimilés et en tant que déchets « produits » au sortir de l'incinération.

Activités et déchets traités	Déchets	Réemploi	Valorisation énergétique	Filières REP	Valorisation matière ou organique	Centre d'enfouissement technique				Tonnage total
						Classe 1	Classe 2	Alvéole amiante	Classe 3	
Traitement et valorisation des OM	OM et assimilés - refus lourds de compostage		45 522 t		8 983 t		8 530 t			63 035 t
	Incinérables de déchèteries		6 714 t				656 t			7 370 t
	Métaux ferreux UVED				819 t					819 t
	Métaux ferreux TMB				111 t					111 t
	Métaux non ferreux UVED				81 t					81 t
	Mâchefers sorti PF 2022				8 068 t					8 068 t
	REFIOM					1 181 t				1 181 t
	Cendres sous chaudières					334 t				334 t
Sous-total		0 t	52 240 t		18 062 t	1 515 t	9 186 t		0 t	81 003 t
Activité TMB Lézinaidou	Compostage des déchets verts avec les OM, des boues ou DV uniquement				9856					9856
Sous-total		0 t	0 t	0 t	9 856 t	0 t	0 t	0 t	0 t	9 856 t
Activité déchèteries	Déchets divers (CCA et QC)	76 t	229 t	3 450 t	24 555 t	0 t	6 362 t	114 t	4 865 t	39 651 t
Sous-total		76 t	229 t	3 450 t	24 555 t	0 t	6 362 t	114 t	4 865 t	39 651 t
Activité en prestations à la carte	Encombrants						1 194 t			1 194 t
	Gravats inertes								2 904 t	2 904 t
	Ferraille				334 t					334 t
	Bois				870 t					870 t
Sous-total		0 t	0 t	0 t	1 204 t	0 t	1 194 t	0 t	2 904 t	5 302 t
TOTAL		76 t	52 469 t	3 450 t	53 677 t	1 515 t	16 742 t	114 t	7 769 t	135 812 t
Taux de valorisation 2022		0,06%	38,63%	2,54%	39,52%	1,12%	12,33%	0,08%	5,72%	100,00%



En concertation avec Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté, VALCOR poursuit ses efforts pour développer des partenariats avec des associations locales en faveur de la filière « Réemploi » des objets qui peuvent être collectés en déchèteries.

23. LES INDICATEURS FINANCIERS

23.1 Généralités

Compte tenu du fait que les Communautés de Communes du Pays Fouesnantais, du Pays de Douarnenez, du Haut Pays Bigouden et du Cap Sizun n'ont pas délégué à VALCOR leurs compétences en matière de « déchèteries » et dans un souci de transparence des coûts, VALCOR possède trois budgets depuis 2021 :

- Un « budget général » qui concerne spécifiquement l'activité « VALORISATION DES ORDURES MENAGERES ».
- Un « budget annexe » qui concerne spécifiquement l'activité « DECHETERIES ».
- Un « budget annexe » intitulé « Prestations à la carte » qui concerne toutes les communautés de communes sauf CCA et CCPF. Toutes les prestations sont refacturées à l'euro près.

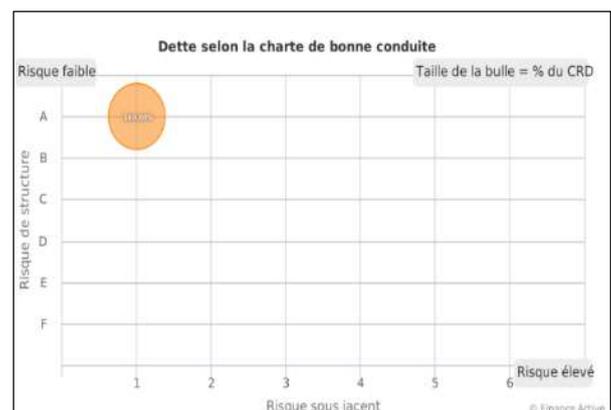
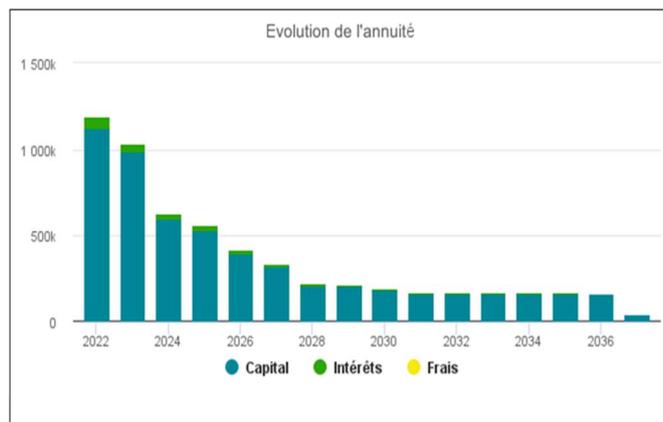
VALCOR est assujéti à la TVA. Les taux de TVA appliqués dépendent de la nature des prestations réalisées. 5.5 % pour toutes les prestations relevant du réemploi et de la valorisation matière. 10 % pour tout ce qui concerne la valorisation énergétique et l'enfouissement en CET 3, CET 2 et CET1.

23.2 Endettement de VALCOR au 31 décembre 2022 (1^{er} Janvier 2023)

23.2.1 Budget Incinération

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Capital	Solde
				Amort.	
2023	4 533 429.48	1 004 742.79	72 364.83	932 377.96	1 004 742.79
2024	3 601 051.52	593 432.68	50 912.27	542 520.41	593 432.68
2025	3 058 531.11	541 216.54	37 884.46	503 332.08	541 216.54
2026	2 555 199.03	441 380.15	27 903.64	413 476.51	441 380.15
2027	2 141 722.52	358 042.52	19 294.48	338 748.04	358 042.52
2028	1 802 974.48	240 040.61	15 283.90	224 756.71	240 040.61
2029	1 578 217.77	237 993.37	13 041.52	224 951.85	237 993.37
2030	1 353 265.92	214 357.23	10 841.21	203 516.02	214 357.23
2031	1 149 749.90	191 256.89	9 173.69	182 083.20	191 256.89
2032	967 666.70	189 923.56	7 637.41	182 286.15	189 923.56
2033	785 380.55	188 590.23	6 098.46	182 491.77	188 590.23
2034	602 888.78	187 256.89	4 556.79	182 700.10	187 256.89
2035	420 188.68	185 923.56	3 012.39	182 911.17	185 923.56
2036	237 277.51	184 590.23	1 465.20	183 125.03	184 590.23
2037	54 152.48	54 317.69	165.21	54 152.48	54 317.69



Endettement au 31 décembre 2022

Prêteur	%	Montant
Caisse de Crédit Agricole	17.06	773 601.7
C.L.F./DEXIA	19.37	878 174.86
DEXIA Crédit Local	4.02	182 153.03
ARKEA	52.39	2 374 999.99
La Banque Postale	7.16	324 499.90
TOTAL	100	4 553 429.48

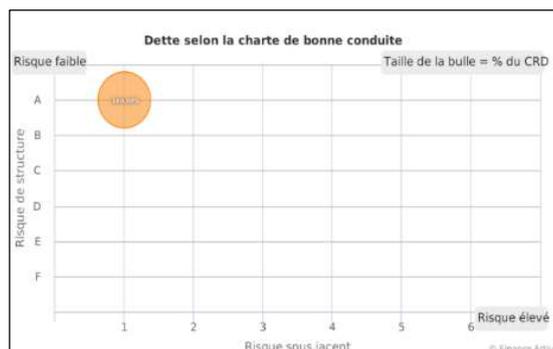
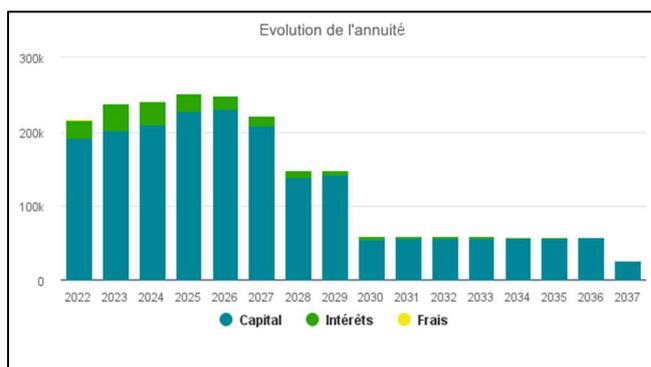
Dette par type de risque au 31 décembre 2022

PARAMETRES	FIXES	VARIABLES		TOTAL
		EURIBOR	AUTRE	
Encours	3 588 637.43	720 152.05	214 640.00	4 533 429.48
%	79.4 %	20.62 %		
Durée de vie moyenne	5 ans et mois	2 ans 5 mois	11 mois	
Nombre d'emprunts	8	1	1	10

23.2.2 Budget Déchèteries

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Capital	Solde
				Amort.	
2023	1 786 562.22	239 384.79	37 373.75	202 011.04	239 384.79
2024	1 584 551.18	241 427.04	31 934.17	209 492.87	241 427.04
2025	1 375 058.31	252 659.95	24 782.93	227 877.02	252 659.95
2026	1 147 181.29	249 204.40	18 716.63	230 487.77	249 204.40
2027	916 693.52	221 997.46	12 971.74	209 025.72	221 997.46
2028	707 667.80	148 277.60	9 058.27	139 219.33	148 277.60
2029	568 448.47	148 010.92	6 178.33	141 832.59	148 010.92
2030	426 615.88	60 302.01	4 144.35	56 157.66	60 302.01
2031	370 458.22	60 035.35	3 577.22	56 458.13	60 035.35
2032	314 000.09	59 768.68	3 006.11	56 762.57	59 768.68
2033	257 237.52	59 502.01	2 431.00	57 071.01	59 502.01
2034	200 166.51	59 235.35	1 851.86	57 383.49	59 235.35
2035	142 783.02	58 968.68	1 268.59	57 700.09	58 968.68
2036	85 082.93	58 702.01	681.13	58 020.88	58 702.01
2037	27 062.05	27 201.53	139.48	27 062.05	27 201.53



Endettement au 31 Décembre 2022

Prêteurs	CRD	% du CRD
SOCIETE GENERALE	555 371.37 €	31.09%
C.L.F./DEXIA	456190.84 €	25.53 %
ARKEA	475 000.01 €	26.59 %
CREDIT AGRICOLE	300 000.00	16.79 %
Ensemble des prêteurs	1 786 562.22 €	100.00%

Dette par type de risque au 31 décembre 2022

	FIXES	VARIABLE	TOTAL
Encours	1 330 371.38	456 190.84	1 428 079
%	74.47%	25.53%	
Durée de vie moyenne	5 ans. 11 mois	2 ans. 5 mois	5 ans. 1 mois
Nombre d'emprunts	3	1	4

24. L'ENDETTEMENT PAR HABITANT

INDICATEURS	INCINERATION		DECHETERIES	
Montant total de la dette au 31/12/2022	4 553 429 €		1 786 562 €	
Nombre d'habitants :	232 605 hab. INSEE	265 963 hab DGF.	110 684 hab INSEE.	120 262 hab DGF.
Ratio dette / habitant	19.58 €	17.12 €	16.14 €	14.86 €

Le niveau d'endettement par habitant peut être un critère d'évaluation et d'orientations politiques.

25. CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES EN 2022

25.1 Contributions pour l'activité « incinération »

Collectivités adhérentes	Tonnages réalisés 2022	Contribution 2022	Contribution / t	Population DGF 2022	Contribution / habitant DGF 2022
CCA	14 147 t	2 142 284,78 € TTC	151,43 € TTC / t	58 220 hab.	36,80 € / hab.
QUIMPERLE CO	14 104 t	2 072 474,12 € TTC	146,94 € TTC / t	62 042 hab.	33,40 € / hab.
CCPF	7 575 t	1 090 178,07 € TTC	143,91 € TTC / t	35 493 hab.	30,72 € / hab.
CCDZ*	5 364 t	824 935,18 € TTC	153,79 € TTC / t	20 706 hab.	39,84 € / hab.
CCCS*	4 858 t	722 562,15 € TTC	148,74 € TTC / t	20 053 hab.	36,03 € / hab.
CCHPB*	4 968 t	709 246,12 € TTC	142,76 € TTC / t	20 916 hab.	33,91 € / hab.
CCPBS <i>à compter du 01/07/2020</i>	11 690 t	1 790 092,35 € TTC	153,13 € TTC / t	48 533 hab.	36,88 € / hab.
TOTAL / MOYENNE	62 706 t	9 351 772,77 TTC	149,14 € TTC/t	265 983 hab.	35,16 € / hab.

*hors contributions pour autres prestations à la carte.

25.2 Contributions pour l'activité « déchèteries »

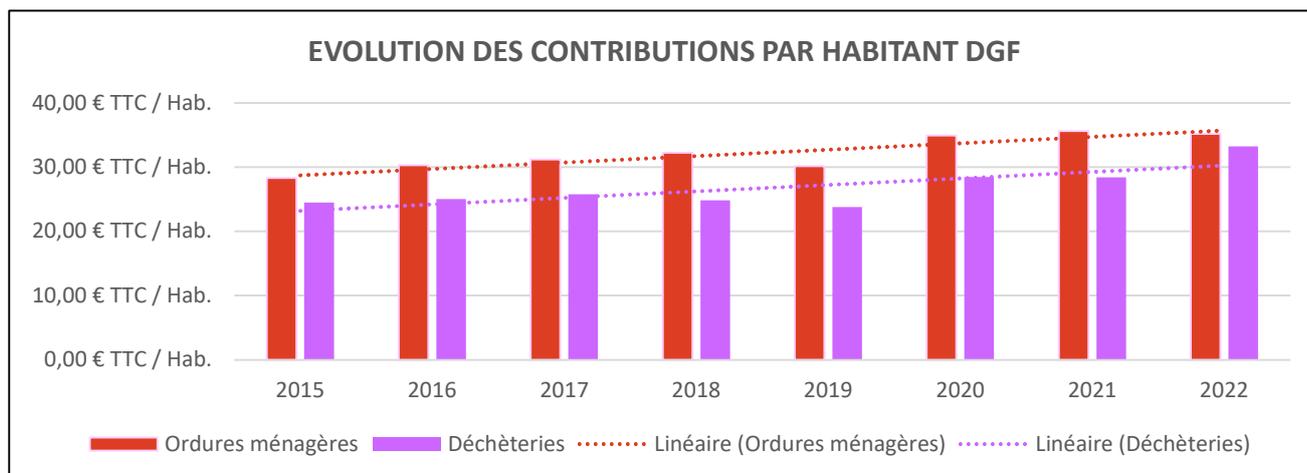
Collectivités adhérentes	Tonnages réalisés 2022	Contribution 2022	Contribution / t	Population DGF 2022	Contribution / habitant DGF 2022
CCA	2 1649 t	1 996 468,38 € TTC	92,22 € TTC / t	58 220 hab.	34,29 € / hab.
QUIMPERLE CO	21 000 t	1 996 468,38 € TTC	95,07 € TTC / t	62 042 hab.	32,18 € / hab.
TOTAL / MOYENNE	42 649 t	3 992 936,76 € TTC	93,62 € TTC	120 262 hab.	33,20 € / hab.

25.3 Evolution des contributions par habitant DGF aux « ordures ménagères » et aux « déchèteries »

VALCOR appelle une contribution au titre des ordures ménagères aux sept EPCI adhérents et une contribution au titre des déchèteries à Concarneau Cornouaille Agglomération et à Quimperlé Communauté uniquement.

Contributions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères	28,29 € TTC / habitant	30,29 € TTC / habitant	31,18 € TTC / habitant	32,24 € TTC / habitant	30,14 € TTC / habitant	34,93 € TTC / habitant	35.61 € TTC/habitant	35.16 € TTC/habitant

Déchèteries	24,50 € TTC / habitant	25,04 € TTC / habitant	25,75 € TTC / habitant	24,81 € TTC / habitant	23,80 € TTC / habitant	28,43 € TTC / habitant	28,42 € TTC / habitant	33,20 € TTC / habitant.
--------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	-------------------------



On observe que, sur la période 2015 – 2022, les contributions par habitant pour le traitement des ordures ménagères et pour l'exploitation des déchèteries évolue de façon parallèle.

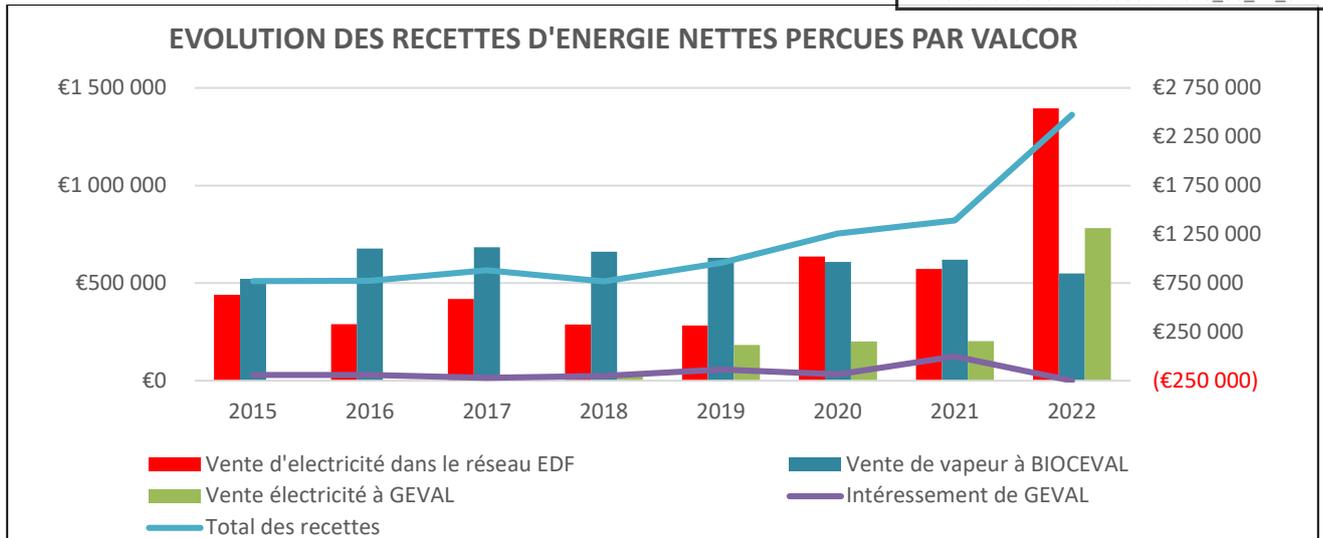
26. AUTRES RECETTES AUX BUDGETS

26.1 Recettes provenant de l'activité incinération

Suite à l'incendie de l'UVED des pertes d'exploitation en vente d'électricité et vapeur ont été facturées à GEVAL :

CLIENTS		Total 2022
EDF	Total énergie livrée	4 085 466 kWh
	ACOMPTES HIVER	85 590,43 € HT
	RECETTES PROPORTIONNELLES HT	204 542,79 € HT
	RECETTES PERCUES	290 133,22 € HT
ALPIQ	Energie livrée ou non	3 880 MWh
	Facturation / remboursements	1 135 630,87 € HT
	Régularisation suite erreur ALPIQ	-31 121,66 € HT
	RECETTES PERCUES	1 104 509,21 € HT
GEVAL	Pertes d'exploitation vente électricité	657 457,96 € HT
	Pertes d'exploitation vente vapeur	124 545,95 € HT
	RECETTES PERCUES	782 003,91 € HT
BIOCEVAL	Energie livrée	19 195 MWh
	RECETTES PERCUES	549 770,33 € HT
TOTAL RECETTES PERCUES		2 726 416,67 € HT

Le titulaire perçoit un intéressement plafonné à 250 000 € HT

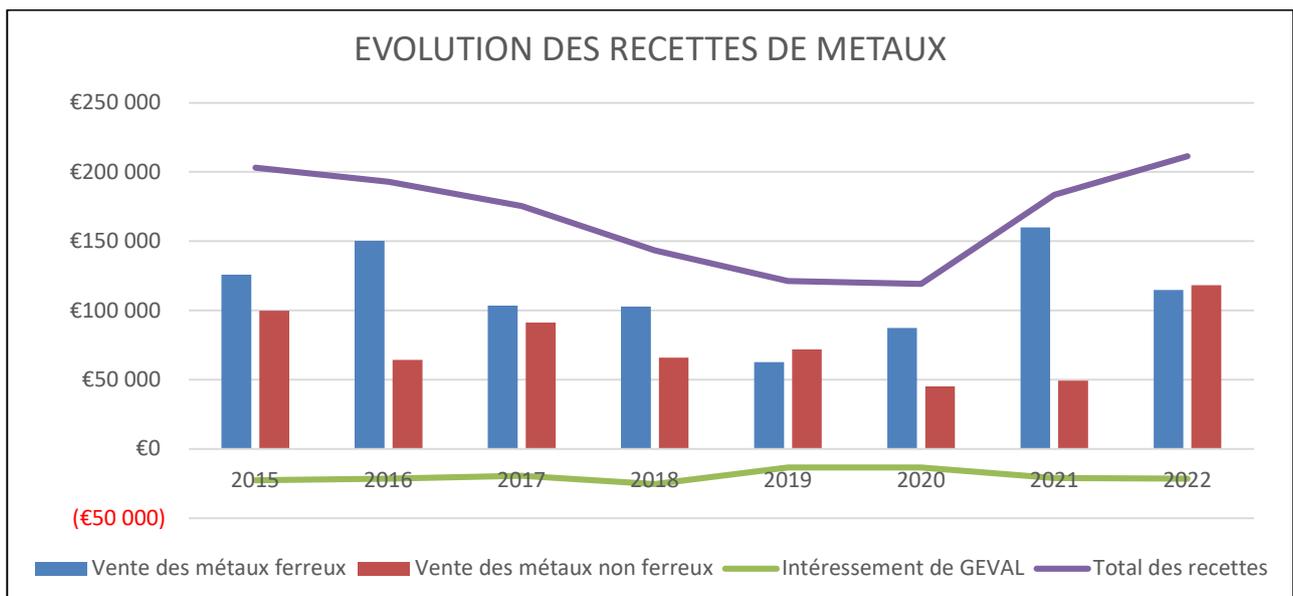


En 2022, le prix de vente de l'électricité sur le marché libre a permis un niveau de recettes énergétique beaucoup plus important que les années suivantes. Notons que les pertes d'exploitation dues à l'incendie ont été pleinement compensées par la couverture assurantielle de GEVAL.

26.1.1 Vente des métaux extraits des mâchefers

❖ Evolution des ventes de métaux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Vente des métaux ferreux	125 812 €	150 194 €	103 538 €	102 897 €	62 753 €	87 289 €	159 950 €	114 784 €
Vente des métaux non ferreux	99 682 €	64 267 €	91 345 €	65 787 €	71 851 €	45 141 €	49 342 €	118 188 €
Intéressement de GEVAL	-22 549 €	-21 446 €	-19 488 €	-25 342 €	-13 460 €	-13 243 €	-20 929 €	-21 439 €
Total des recettes nettes	202 945 €	193 015 €	175 395 €	143 342 €	121 144 €	119 187 €	188 363 €	211 533 €



Les recettes issues de la vente des métaux ferreux et non ferreux sont tributaires du tonnage récupéré et des cours des marchés.

26.1.2 Prestations d'incinération de déchets pour compte de tiers

En 2022, VALCOR a traité 3 111 tonnes de déchets industriels banals ou de déchets ménagers pour compte de tiers à l'UVED de Concarneau.

Ces prestations représentent une recette à percevoir en 2022 de 447 366 € HT.

	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages TIERS (DIB + CCPBS + AUTRES)	5 576 t	5 538 t	4 524 t	1 474 t	3 111 t
Total des recettes TIERS (DIB + CCPBS + AUTRES) à percevoir	432 661 €	490 446 €	432 840 €	186 405 €	447 366 €
PRIX MOYEN / T TIERS	77,59 € HT / t	88,56 € HT / t	95,67 € HT / t	126.46 € HT / t	143.80 € HT / t
RECETTES DIB TIERS + AUTRES perçues	226 844 €	224 381 €	406 523 €	*	
Recettes CCPBS perçues	196 806 €	228 368 €	111 699 €		
Total perçu	423 650 €	452 749 €	518 222 €	190 235 €	408 680 €

* A noter que les refus de compostage de CCPBS, jusqu'en juillet 2020, étaient traités en tant que déchets tiers.

Depuis cette date, ces tonnages sont pris en compte dans le cadre des contributions. Ce qui explique cette variation de tonnages tiers.

26.1.3 Autres recettes provenant de l'activité « déchèteries »

Ces recettes proviennent de la vente, des batteries et des métaux ainsi que des redevances versées par les artisans et des soutiens versés par les Eco-organismes.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Vente des métaux	188 546 €	133 147 €	235 225 €	300 458 €	251 957 €	225 325 €	548 680 €	422 487 €
Vente des cartons	11 769 €	13 328 €	33 096 €	14 374 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Vente des batteries	6 829 €	6 009 €	16 921 €	13 499 €	10 290 €	10 542 €	20 306 €	22 974 €
Soutiens OCADE3E	41 427 €	61 810 €	86 466 €	84 162 €	53 202 €	94 166 €	62 324 €	27 000 € (en attente du T3 et T4)
ECOMOBILIER	42 886 €	91 441 €	88 921 €	60 199 €	31 458 €	123 089 €	0 €	119 336 € (Versement de 2020)
ECODDS (1 an décalage)	8 249 €	7 142 €	8 727 €	Versées en 2019	28 066 €	10 863 €	8 457 €	0 €
Redevances artisans	71 855 €	61 463 €	62 375 €	29 266 €	109 855 €	82 324 €	121 643 €	182 682 €
TOTAL RECETTES HT	459 942 €	371 561 €	374 340 €	531 731 €	501 958 €	484 828 €	546 310 €	772 479 €

27. BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE INCINERATION

27.1 Contributions financières des collectivités adhérentes

Les contributions au budget général sont décomposées en contributions aux charges proportionnelles et aux charges fixes.

➤ Contributions aux charges proportionnelles de fonctionnement

Les contributions des collectivités aux charges proportionnelles sont ajustées sur les tonnages prévisionnels de déchets ménagers et assimilés apportés par les collectivités au cours de l'exercice considéré.

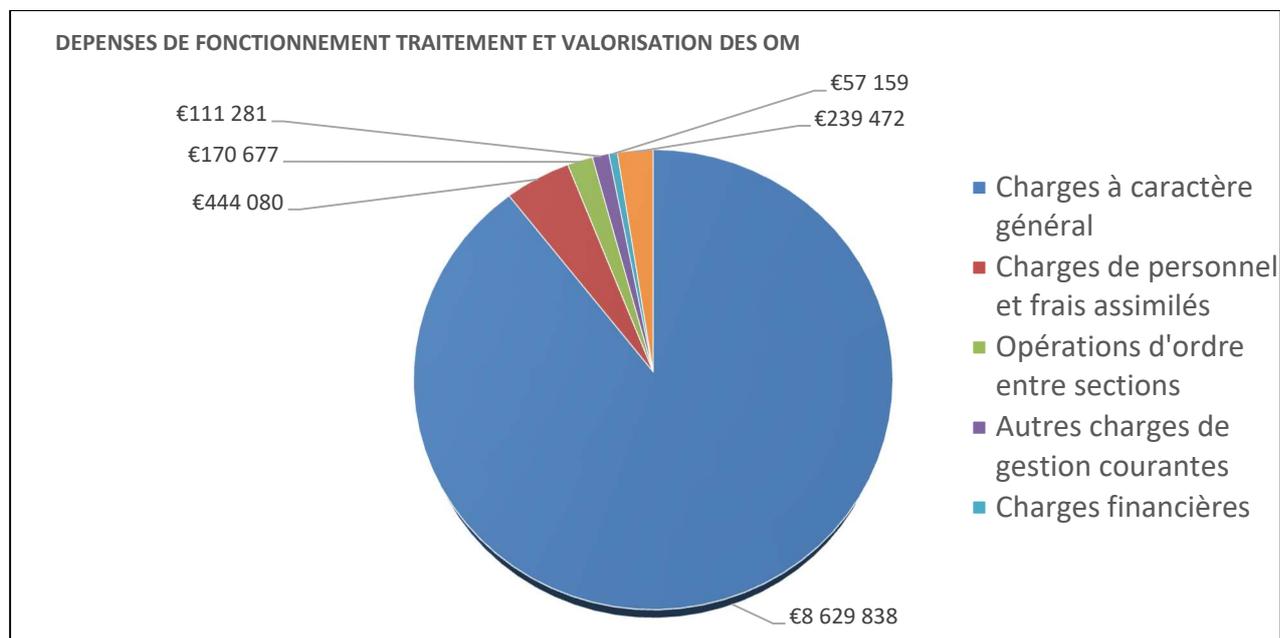
➤ Contributions aux charges fixes de fonctionnement et au remboursement de la dette

En début d'exercice, VALCOR établit pour chaque collectivité une contribution calculée au prorata du tonnage moyen glissant de chaque collectivité produit durant les cinq dernières années.

27.2 Résultats du compte administratif 2022 « Incinération »

❖ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (€HT)			Recettes de fonctionnement (€HT)		
Charges à caractère général	8 629 838 €	89,41%	Résultat de fonctionnement reporté	0 €	0,00%
Charges de personnel et frais assimilés	444 080 €	4,60%	Atténuation de charges	45 666 €	0,35%
Opérations d'ordre entre sections	170 677 €	1,77%	Produit des services et des ventes	3 354 109 €	25,49%
Autres charges de gestion courantes	111 281 €	1,15%	Dotations et participations	8 503 097 €	64,62%
Charges financières	57 159 €	0,59%	Autres produits de gestion courante	1 €	0,00%
Charges exceptionnelles	239 472 €	2,48%	Produits financiers	71 €	0,00%
			Produits exceptionnels	1 250 123 €	9,50%
Total réalisations 2021	9 652 507 €	100,00%		13 158 684 €	100%
SOLDE D'EXECUTION SECTION	3 506 177 €				



❖ Section d'investissement

Dépenses d'investissement (€ HT)		Recettes d'investissement (€ HT)	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 342 697 €	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Opération patrimoniale		Opération d'ordre entre section	170 677 €
Emprunts et dettes assimilées	857 274 €	Opération patrimoniale	
Immobilisations incorporelles	73 617 €	Dotations, fonds divers et réserves	2 812 319 €
Immobilisations corporelles	152 609 €	Subventions d'investissement	168 000 €
Autres immobilisations financières		Emprunts et dettes assimilées	1 700 000 €
Immobilisations en cours	60 999 €		
Autres immobilisation financière	181 999 €	Immobilisations incorporelles	34 220 €
Total Réalisations 2022	2 874 476 €		4 885 216 €
SOLDE D'EXECUTION SECTION	2 010 741 €		

28. BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE DECHETERIES

28.1 Le budget annexe « activité déchèteries » CCA & QC

L'activité « déchèteries » est exercée dans le cadre d'un budget annexe équilibré par les contributions de deux communautés de Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté. Toutes les recettes et les dépenses spécifiques à cette activité sont affectées à ce budget annexe.

28.2 Contributions financières des collectivités adhérentes

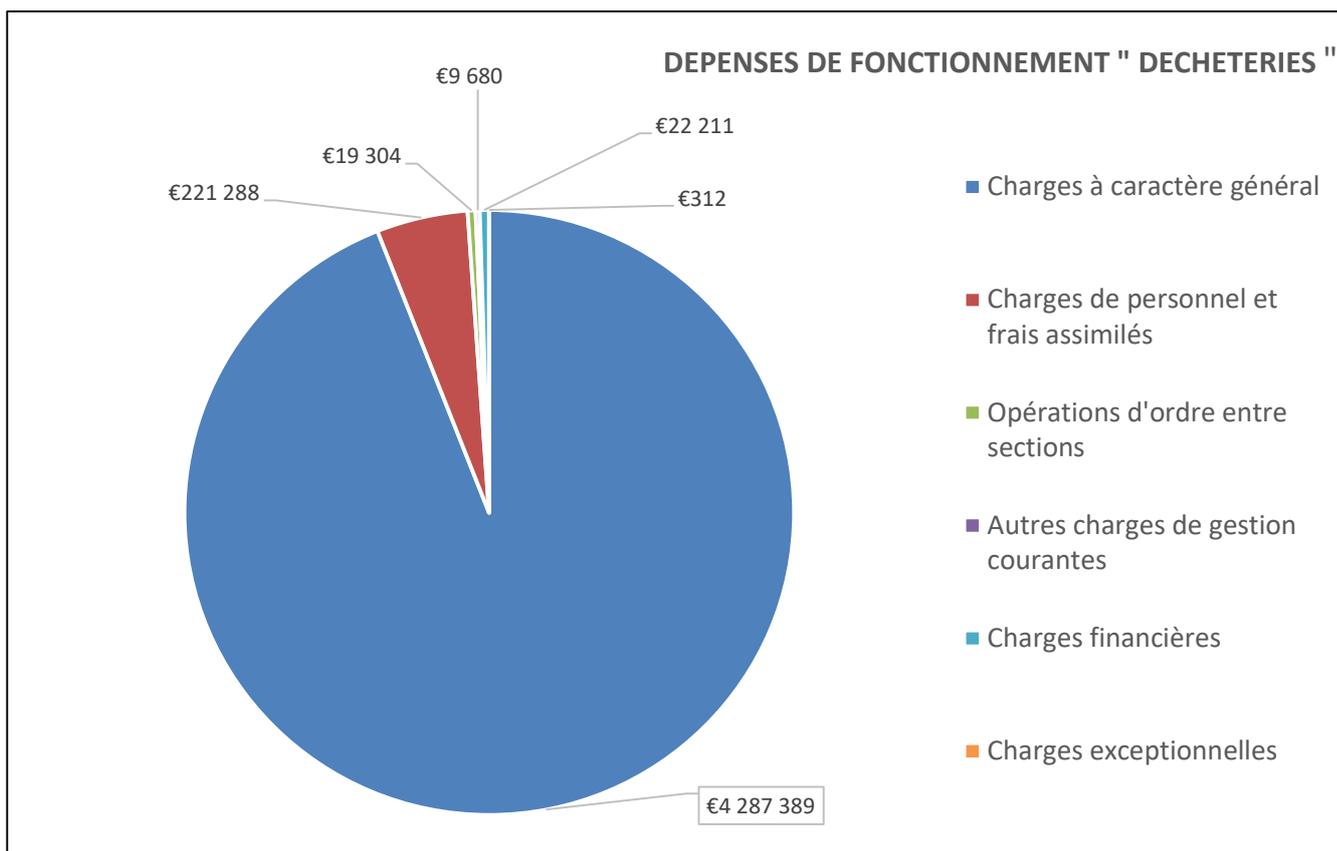
Les contributions au budget « déchèteries » sont décomposées en contributions aux charges de fonctionnement et aux charges d'investissement.

Trois déchèteries sont implantées sur le territoire de CCA et quatre sur le territoire de QC. Les zones d'affluence des populations se chevauchent. Le pacte financier prévoit que les contributions d'équilibre au budget annexe « déchèteries » sont partagées pour moitié entre QC et CCA.

28.3 Résultats du compte administratif 2022 « Déchèteries »

❖ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (€HT)			Recettes de fonctionnement (€HT)		
Charges à caractère général	4 287 389 €	94,02%	Résultat de fonctionnement reporté	0 €	0,00%
Charges de personnel et frais assimilés	221 288 €	4,85%	Atténuation de charges	8 100 €	0,17%
Opérations d'ordre entre sections	19 304 €	0,42%	Produit des services et des ventes	702 417 €	14,85%
Autres charges de gestion courantes	9 680 €	0,21%	Dotations et participations	4 016 148 €	84,93%
Charges financières	22 211 €	0,49%	Produits de gestion courante	4 €	0,00%
Charges exceptionnelles	312 €	0,01%	Produits exceptionnels	2 052 €	0,04%
Total réalisations 2022	4 560 185 €	100,00%		4 728 721 €	100,00%
SOLDE D'EXECUTION SECTION	168 536 €				



❖ **Section d'investissement**

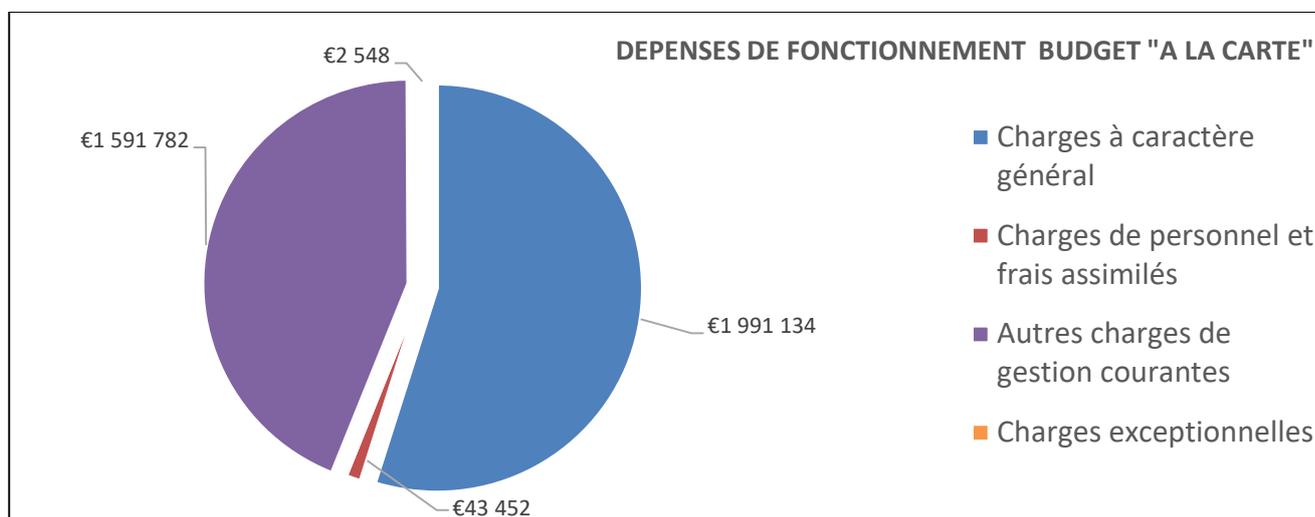
Dépenses d'investissement (€ HT)		Recettes d'investissement (€ HT)	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	611 750 €
Opération patrimoniale		Opération d'ordre entre section	19 350 €
Emprunts et dettes assimilées	190 118 €	Opération patrimoniale	
Immobilisations incorporelles	35 195 €	Dotations, fonds divers et réserves	299 115 €
Immobilisations corporelles	438 787 €	Subventions d'investissement	
Immobilisations en cours		Emprunts et dettes assimilées	550 000 €
Total Réalisations 2022	681 587€		1 480 169 €
SOLDE D'EXECUTION SECTION	798 582 €		

29. BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE « PRESTATIONS A LA CARTE »

29.1 Résultats du compte administratif 2022 « Prestations à la carte »

❖ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (€HT)			Recettes de fonctionnement (€HT)		
Charges à caractère général	1 991 134 €	54,87%	Résultat de fonctionnement reporté	51 856 €	1,38%
Charges de personnel et frais assimilés	43 452 €	1,20%	Atténuation de charges	0 €	0,00%
Opérations d'ordre entre sections	0 €	0,00%	Produit des services et des ventes	1 625 664 €	43,26%
Autres charges de gestion courantes	1 591 782 €	43,86%	Dotations et participations	2 080 650 €	55,36%
Charges financières	2 548 €	0,07%	Autres produits de gestion courante	2 €	0,00%
Charges exceptionnelles	0 €	0,00%	Produits financiers	0 €	0,00%
Total réalisations 2022	3 628 916 €	100,00%		3 758 172 €	100,00%
SOLDE D'EXECUTION SECTION	129 981 €				



❖ Section d'investissement

Dépenses d'investissement (€ HT)		Recettes d'investissement (€ HT)	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	512 321 €	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Opération patrimoniale	0	Opération d'ordre entre section	0 €
Emprunts et dettes assimilées	0 €	Opération patrimoniale	
Immobilisations incorporelles	7 841 €	Dotations, fonds divers et réserves	604 971 €
Immobilisations corporelles	130 351 €	Subventions d'investissement	0 €
Autres immobilisations financières	€	Emprunts et dettes assimilées	
Autres immobilisations financières	0 €	Immobilisations en cours	
Total Réalisations 2022	650 513 €		604 971 €
SOLDE D'EXECUTION SECTION	-45 542 €		

30. MODALITES DE REALISATION DU SERVICE

VALCOR n'assure aucune activité en régie directe. Toute l'exploitation est assurée par des prestataires de service dans le cadre de contrats d'exploitation et de prestations passés sous la forme de marchés publics.

30.1 Prestataires intervenant pour l'activité « transport et traitement des ordures ménagères »

Pour l'exercice 2022, les principaux prestataires de service et fournisseurs sont :

Principaux Prestataires / Fournisseurs / Entités partenaires 2022			
Fonctionnement	Montant des dépenses € HT	Investissement	Montant des dépenses € HT
ACTALARM	463,50 €	BUREAU VALLEE	3 492.63 €
APAVE	7 400.00 €	CHUBB	3 786.55 €
AQUA VIRGO	33 545.50 €	CNIM ENVIRONNEMENT	42 908.00 €
AZUNEEED	216.00 €	COLA CENTREOUEST	27 199.70 €
BERGER LEVRAULT EDITIONS	7 778.75 €	DJTP	11 006.18 €
CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	6 287.49 €	ELCIMAI	21 910.00 €
DEKRA INDUSTRIAL	2 568.00 €	GEVAL	108 952.00 €
ECOSITE CROIX IRTELLE	343 416.30 €	HELIOS ATLANTIQUE	6 432.65€
ENEDIS	1 091.04 €	SA SOCOTEC	8 257.00 €
ENERCOOP	2 541.74 €	SAS SOL CONSEIL GRAND OUEST	6 664.00 €
ESAT TY HENT GLAZ	1 168.00 €	SOGAP	29 750.00 €
EVINERUDE	14 307,00 €	UXELLO	45 880.00 €
FINIDEV CONSEIL	3 500,00 €		
FOTONOWER	22 000.00 €		
GEVAL	4 495 904.91 €		
GUENOLE	2 545.52 €		
GUYOT QUIMPER	58 430.30 €		
LA POSTE	744.86 €		
LABOCEA	1 362.46 €		
MAILEVA GED	5 208.00 €		
MAILEVA COURRIER	170.28 €		
MALHERBE BRETAGNE	259 911.00 €		
PARTENIA	12 599.20 €		
SECHE ECO INDUSTRIE	248 049.77 €		
SELDON FINANCES	9 270.84 €		
SIDEPAQ	437 365.96 €		
SIRCOB	59 481.76 €		
SOCOR	2 577.70 €		
SUEZ RV OUEST	385 580.14 €		
TRANSPORTS LE GOFF	134 510.11 €		
VITAL CONCEPT	15 431.18 €		
TOTAL	6 129 143.99 €		316 238.71 €

30.2 Prestataires intervenant pour l'activité « déchèteries »

En 2022, les principaux prestataires de service et fournisseurs sont :

Principaux Prestataires / Fournisseurs / Entités partenaires 2022			
Fonctionnement	Montant des dépenses € HT	Investissement	Montant des dépenses € HT
CARRIERES BRETONNES	25 012.63 €	BELLOQ	29 892.50 €
ECOSITE CROIX IRTELLE	610 423.26 €	CABINET BOURGOIS	25 200.00 €
GEVAL	18 674.78 €	COIC THIERRY	3 650.00 €
GRANDJOUAN	259 733.86 €	FRANCE MODULAIRE	2 806.00 €
GUYOT QUIMPER	687 843.34 €	HELIOS ATLANTIQUE	10 589.68 €
IMPRIM 29	752.00 €	IMPRIM 29	4 493.00 €
KNAUF	3 360.00 €	LE BRAS COUVERTURE	5 724.44 €
ROCUET - David	244 994.80 €	PORTAKABIN	28 460.00 €
SEAC H EARL	2 569.14 €	SA COLAS CENTRE OUEST	340 622.51 €
SIEMENS	33 974.29 €	SA MP INDUSTRIES	14 487.00 €
SEDE ENVIRONNEMENT	2 768.54 €	SAS EWELCOM	1 779.95 €
STUDIO CHEZ PIERROT	3 420.00 €	ROCUET	8 365.00 €
SUEZ ORGANIQUE	63 596.73 €		
SUEZ RV OUEST	29 483.63 €		
THEAUD	1 932 586.86 €		
TRANSPORTS LE GOFF	9 565 .08 €		
TRIADIS SERVICE	86 392.48 €		
TOTAL	4 015 151.42 €		476 070.08 €

30.3 Prestataires intervenant pour l'activité « prestations à la carte »

En 2022, les principaux prestataires de service et fournisseurs sont :

Principaux Prestataires / Fournisseurs / Entités partenaires 2022			
Fonctionnement	Montant des dépenses € HT	Investissement	Montant des dépenses € HT
ALG	977.17 €	INOVADIA	9 241,00 €
ECOTRI	684 012.98 €	LE ROUX	48 635.39 €
GEVAL	492 977.98 €	GUENNEAU	32 287.74 €
GRANDJOUAN	489 343.81 €	ECOSITE	43 360.00 €
SAUR VALBE	5 522.78 €		
SUEZ RV OUEST	21 518.46 €		
MALHERBE BRETAGNE	54 595.92 €		
TOTAL	1 748 949.10 €		133 524.13 €

31. GESTION DES CONTRATS CITEO

Les trois Communautés de Communes CCDZ, CCHPB et CCCS ont confié à VALCOR le portage du contrat CITEO dans le cadre d'un contrat unique, ainsi que les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective.

Chaque collectivité reste cependant libre de développer les actions qu'elle souhaite sur leur territoire. La totalité des recettes leur est intégralement reversée. Le bilan des flux techniques et financiers 2022 est donné ci-après.

L'écart constaté entre les sommes « perçues » et les sommes « versées » est dû à l'étalement du versement des acomptes et des liquidatifs annuels.

Repreneurs 2022	Objets	Tonnages (t) 2022	Montants (€) 2022	Montant reversé aux Communautés de Communes (€)			Total	
				CCDZ	CCCS	CCHPB		
CDL	Journaux magazines 1.11	1310,46	65 523 €	Montant à percevoir en 2022	157 215	187 353	153 831	498 399 €
CELLAOUATE	Papier carton PCM à trier	113,42	---					
GUYOT	Acier Collecte Sélective	138,024	31 196 €					
REGEAL AFFIMET	Aluminium	21,52	14 479 €					
VERALLIA	Verre	3441,66	76 492 €					
REVIPAC	Fibreux 5.02 et 1.05 - ELA 5.03	1059,15	123 954 €					
VALORPLAST	Plastiques	433,945	186 755 €	Montants reversés en 2022				
TOTAL RECETTES MATERIAUX à percevoir pour 2022		6 518,18 t	498 399 €	RECETTES MATERIAUX	158 477	197 470	158 605	514 552 €
CITEO Acomptes Emballages 2022 et solde année n-1		Montants perçus en 2022	886 883 €	CITEO Acomptes et solde	330 847	352 066	278 570	961 483 €
CITEO Papier 2021, Majoration Performance 2020 et 2021			115 022 €	CITEO Papier et Maj	43 724	29 591	41 707	115 022 €
TOTAL CITEO perçu en 2022		1 001 904 €		Sous total (CITEO)	374 572	381 657	320 276	1 076 504 €
TOTAL recettes MATERIAUX et CITEO (perçu en 2022)		1 516 456 €		TOTAL reversé en 2022	533 048	579 126	478 881	1 591 056 €

32. ADHESION A LA SCIC BOIS ENERGIE

Par délibération du 12 décembre 2012 VALCOR a adhéré à la SCIC Energies Bois Sud Cornouaille, Société Coopérative d'Intérêt Collectif à responsabilité limitée à capital variable, afin de rentrer dans le collège des fournisseurs.

Cette SCIC Energies Bois Sud Cornouaille au capital de 50 000 € vise à regrouper les acteurs liés ou intéressés au développement de la filière bois-énergie en particulier et des autres filières d'énergies renouvelable en général, sur les territoires de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et de Quimperlé Communauté. La prise de participation de VALCOR au capital est de 1 000 €.

33. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

33.1 Principaux travaux pour l'activité « transport et traitement des ordures ménagères »

Outre l'incendie de la fosse de réception des ordures ménagères du 2 juin qui a perturbé les conditions d'exploitation durant l'exercice 2022.

- **Travaux réalisés à l'usine d'incinération (hors Gros Entretien Réparation)**
 - Suite à l'incendie du 01/06/2022 et hors travaux de remise en état qui y sont liés, VALCOR a réalisé le diagnostic des voiles béton et de l'étanchéité de la fosse. Ces diagnostics ont conduit à des travaux de réparation de fissures qui se poursuivront en 2023 par la reprise d'étanchéité du fonds de fosse.
 - Installation d'un système de contrôle par vidéo des déchargements de déchets pour conformité à la loi AGECE.
- **Travaux réalisés sur les centres de transfert**
 - Réalisation de l'ensemble de la signalisation horizontale et verticale du centre transfert de Confort-Meilars.
 - Installation d'un garde-corps sur l'ouvrage de vidange au centre de transfert de Confort-Meilars.
 - Petite réparation sur voirie au centre de transfert de Quimperlé.
- **Travaux sur le CET de Tréméoc (Centre d'Enfouissement Technique)**
 - Fin des travaux d'étanchéité des casiers C, D et E sur une surface totale de 17 500 m².

- **Travaux sur le site du TMB du Lézinadou**
 - Travaux de défense incendie.
- **Travaux de réhabilitation de sols pollués**
 - Travaux de réhabilitation de sols pollués avec des mâchefers sur la propriété privée à Confort-Meilars.

33.2 Activité « déchèteries » 2022

- **Travaux réalisés dans les déchèteries**
 - Aménagement des voiries intérieures et extérieures, rénovation du local gardien et remplacement pour mise aux normes de l'assainissement non collectif sur la déchèterie de Trégunc.
 - Travaux de mise en sécurité par installation de 4 quais, réparation de voirie et remise en état du local gardien de la déchèterie de Scaër.
 - Aménagement des locaux pour l'association RETRITOUT sur les déchèteries de Moëlan sur Mer et Quimperlé.
 - Remplacement du local gardien et aménagement de voirie sur la déchèterie d'Elliant.

33.3 Etudes et dossiers ICPE » 2022

VALCOR a conduit les études suivantes :

- Finalisation du dossier ICPE et permis de construire pour la nouvelle déchèterie de Scaër au lieu-dit Guerloc'h. Validation définitive fin 2022, sans recours juridique.
- Etude de réaménagement de la déchèterie de Concarneau et montage du dossier de demande de subvention à la Région Bretagne pour octobre 2022. Accord de principe de la Région pour 300 k€ de subventions au titre des « Déchèteries 2.0 ».
- Etude de défense incendie interne de l'UVED et récupération/ré usage des eaux pluviales.
- Etude de faisabilité pour la réalisation d'une installation de compostage de biodéchets à Dioulan dans le cadre de l'appel à de l'ADEME : dépôt de l'étude en juin 2022. Réponse ambiguë de la Commission d'examen de l'ADEME en octobre 2022 (souhait de disposer d'un projet plus précis avec le permis de construire, des devis d'entreprise... avant de statuer. Renoncement de CCA et de QC à la collecte en PAV des biodéchets. Décision d'abandon du projet et retour sur le projet initial de broyage des végétaux.
- Etude de faisabilité d'installation d'une extension de la fosse de réception de l'UVED avec unité de broyage des DIB et incinérables des déchèteries.

34. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2023-2024

Le Débat d'Orientations Budgétaires de Février 2023 et les perspectives du mandat 2020-2026 est disponible sur le site de VALCOR.

Bien qu'une décision ne soit pas encore définitivement prise, l'hypothèse d'un arrêt de l'exploitation de l'UVO de Lézinadou pour la partie compostage des OM, est sur la table à l'échéance de la tranche ferme du marché en juillet 2024. 5000 t d'OM de la CCPBS seraient à prendre en charge par un autre mode de traitement (valorisation énergétique) entre VALCOR et des partenaires.

Concernant l'UVED de Concarneau, la reconstruction de la partie de la fosse de réception des déchets juste un an après son incendie partiel va permettre le retour à un fonctionnement à capacité normale à partir de l'été 2023.

Une grosse phase de chantiers s'ouvre de l'automne 2023 jusqu'en mai/juin 2024 :

- Travaux MTD (réduction à 80 µg/m³ d'oxydes d'azote, ajouts et remplacement d'analyseurs, tests de remplacement de la chaux par du bicarbonate de sodium, ...)
- Travaux de défense incendie interne (tour de 600 m³ de réserve d'eau et tuyauteries spécifiques à l'ensemble de l'usine, bassins de rétention supplémentaires,)
- Travaux de récupération / ré usage des eaux pluviales dans le process industriel pour réduire les prélèvements d'eau du réseau public au Poteau Vert ;
- Rénovation de la salle de commandes et des outils de supervision / transmission informatique des données en continu à la DREAL ;
- Rénovation/agrandissement des bureaux...

Pour un montant total de marchés attribués d'environ 5,5 M€ HT. **L'UVED de Concarneau aura ainsi fait l'objet d'une mise à niveau générale de ses locaux et organes, à l'occasion de la mise aux normes MTD réglementaire.**

Les prospectives menées par la Région Bretagne et par le Symeed 29 et restituées en février 2023 en Comité Syndical et en Préfecture le 31 mai 2023 montrent que, dans un contexte de trajectoire de zéro enfouissement d'ici 10 ans, les 4 UVED du Finistère sont des outils stratégiques pour disposer d'une capacité de traitements des DMA et, marginalement pour VALCOR, d'une partie des DAE des entreprises du Finistère.

Les signatures de conventions de coopération facilitent juridiquement la mutualisation des flux de déchets entre les 4 syndicats de traitement des déchets du Finistère et même au-delà en Bretagne. Ces conventions permettent d'optimiser tous les outils publics en temps réels en cas d'arrêts programmés, d'incidents ou de surcharge saisonnière.

La performance énergétique reste une préoccupation majeure pour éviter une majoration de pénalités de la TGAP (+ 550 k€/an). Au 2^{ème} trimestre 2023, VALCOR a fourni les éléments pour une étude de réseau de chaleur urbain à la demande de la Ville de Concarneau. Des points semestriels sont réalisés avec l'entreprise BIOCEVAL (Groupe SARIA) pour évaluer l'évolution de ses besoins en chaleur (30 à 35% disponibles) voire en froid demain.